



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

129 F 15.16



LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE, MINISTRE D'ÉTAT,
REPRÉSENTANT, ETC.

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES

C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCESEUR

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

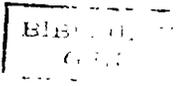
1872

1953/B.14

UNICDENIS

2449 - 5 JAN 1910

RESCHIEDENIS



FR. GOBBARTS, IMP. DU ROI, SUCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

TABLE.

AVANT-PROPOS.	ix
I. (... 1828.) — Introduction. — Origine de la maison de Mérode. — Les Mérode au xvi^e siècle et pendant la guerre de trente ans. — Le feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo. — Charles de Mérode, prince de Rubempré et d'Everberg, etc., petit-fils du feld maréchal. — Il épouse M^{lle} d'Ongnyes de Mastaing. — Il représente l'empereur Joseph II à la cour stathoudérienne. — Son rôle pendant la révolution brabançonne. — A la rentrée des Autrichiens, il se retire à Maestricht. — Naissance de Philippe-Félix —Balthazar-Othon Ghislain de Mérode. — En 1794, les Mérode émigrent en Allemagne. — Leur séjour à Brunswick et au château de Wettin. — Vaine tentative pour rentrer en Belgique (18 fructidor an V). — En 1800, le premier consul les fait rayer de la liste des émigrés. — Le comte Charles de Mérode, maire de Bruxelles et membre du Sénat conservateur. — Mariage du comte Félix avec M^{lle} Rosalie de Grammont. — Curieux entretien du comte Charles de Mérode avec Napoléon en 1813. — Le royaume des Pays-Bas. — Le comte Charles de Mérode, vice-président du conseil privé, grand-maréchal de la cour et membre de la commission chargée de reviser la loi fondamentale. — Entretien du comte Henri de Mérode avec Guillaume I ^{er} , encore prince souverain. — Relations des Mérode avec le roi des Pays-Bas et le prince d'Orange. — Leur participation à l'union des catholiques et des libéraux.	1-34

- II.** (1828-1830.) — Premiers écrits du comte Félix de Mérode. — Lettres remarquables adressées aux *Catholiques des Pays-Bas*. — Il veut la liberté politique et la liberté religieuse. — Il défend énergiquement le régime constitutionnel. — Mort du comte Charles de Mérode 35-46
- III.** (1830.) — Troubles à Bruxelles. — M. Félix de Mérode se fait inscrire dans la garde bourgeoise. — Il est désigné, avec quatre autres délégués, pour présenter une adresse au roi des Pays-Bas. — Il est nommé membre de la *commission de sûreté publique*. — Désarmement de la garde bourgeoise par le peuple. — Les troupes royales entrent dans Bruxelles. — Le comte Félix apprend à Solre-sur-Sambre la résistance inattendue du peuple et se décide à rentrer dans la ville. — Il fait partie du *gouvernement provisoire*. — Le comte Frédéric de Mérode entre comme volontaire dans la compagnie des *chasseurs de Chasteler*. — Sa conduite héroïque. — Il est mortellement blessé à Berchem. — Il meurt à Malines, au moment où les Belges le désignaient comme le chef futur de l'État. — Il est enterré à Berchem; nobles paroles prononcées sur sa tombe par M. Ch. Rogier, membre et délégué du gouvernement provisoire 47-61
- IV.** (1830-1831.) — Actes du gouvernement provisoire. — Dissidences entre MM. de Mérode et de Potter. — Élections générales pour le Congrès; M. de Mérode, choisi par trois districts, opte pour Maestricht. — Le bombardement d'Anvers. — Le Congrès national assiste en corps au service funèbre que le gouvernement provisoire fait célébrer pour le comte Frédéric de Mérode. — Part que le comte Félix prend aux délibérations et aux résolutions du Congrès. — Il recommande la candidature du prince Othon de Bavière. — Il propose ensuite de proclamer roi des Belges le duc de Nemours. — Son éducation et ses alliances de famille l'entraînaient vers le protectorat de la France. — Louis-Philippe refuse le trône offert au duc de Nemours. — Courtoise rivalité entre le comte Félix et Surllet de Chokier pour la régence du pays. — Surllet de Chokier est élu. — Première mission du comte Félix à Londres; réponse qu'il adresse à M. de Robiano de Borsbeek, au sujet du prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Discours qu'il pro-

- nonce, le 2 juin 1831, au Congrès. — Seconde mission du comte Félix à Londres. — Il conseille au Congrès l'acceptation des préliminaires de paix proposés par la Conférence de Londres. — Il fait partie de la députation chargée d'inviter le prince Léopold à se rendre en Belgique. — Sa correspondance avec *l'Avenir* sur les affaires de la Belgique. — Hommage qu'il rend au Congrès 63-88
- V. (1831-1839.) — Le comte Félix représente successivement à la Chambre des représentants les arrondissements de Bruxelles et de Nivelles. — Il accepte comme une douloureuse nécessité les nouvelles conditions imposées à la Belgique après la désastreuse campagne du mois d'août 1831. — Il est nommé ministre d'État et chargé provisoirement du portefeuille de la guerre. — Ses relations avec les généraux polonais. — Il contre-signe et présente aux Chambres le projet de loi qui institue l'ordre national. — Vifs débats. — Le comte Félix est, au château de Compiègne, un des témoins du mariage du roi Léopold I^{er} avec la princesse Louise d'Orléans. — Crise ministérielle; dévouement du comte Félix; il contre-signe la nomination du général Goblet comme ministre des affaires étrangères. — Siège de la citadelle d'Anvers. — Le comte Félix combat la proposition de M. A. Gendebien, ayant pour objet de faire disparaître le monument commémoratif de la bataille de Waterloo. — Il remplit provisoirement les fonctions de ministre des affaires étrangères. — Le roi Guillaume I^{er}, après avoir pendant sept années refusé son adhésion aux vingt-quatre articles, no'ifie à la Conférence son acceptation tardive. — Le comte Félix est en 1838 et 1839 l'énergique adversaire du traité dont il avait cru devoir voter l'adoption en 1831. — Sa *Lettre à lord Palmerston*. — Approbation donnée à ce manifeste par deux membres du conseil, MM. Ernst et d'Huart. — Conseils adressés à un membre du *comité patriotique* du Luxembourg. — Protocole *Anal* signé le 26 décembre 1838 par la Conférence de Londres. — M. de Montalembert défend à la Chambre des pairs les droits de la Belgique. — Lettre adressée à M. le comte Molé, chef du cabinet français. — Autre lettre à M. Van de Weyer sur la conduite de l'Angleterre. — Mission remplie à Paris. — Dissidence dans le conseil; retraite de MM. Ernst et d'Huart;

- M. de Mérode** est chargé provisoirement du portefeuille des finances; intéressante communication qu'il adresse au général **Magnan**. — **M. de Mérode** se retire également du conseil la veille du jour où le Gouvernement veut accepter les bases du protocole du 6 décembre. — Il vote contre le projet de loi. — Médaille frappée en son honneur. 89-114
- VI. (1839-1857.)** — Portrait du comte **Félix de Mérode**. — Sa correspondance avec des membres éminents de l'épiscopat, etc. — La loi sur l'enseignement primaire. — *Lettre à M. Thiers* sur la prétendue domination du clergé en Belgique. — L'avènement des libéraux en 1847. — Réconciliation de **M. de Potter** avec **M. de Mérode**, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement moyen; correspondance des deux anciens membres du gouvernement provisoire. — Opinion de **M. de Mérode** sur le ministère présidé par **M. H. de Brouckere**. — Hommage solennel rendu par **M. de Montalembert** à la droiture du comte de **Mérode** et aux services rendus par lui à la liberté 115-131
- VII. (1857.)** — Maladie et mort du comte **Félix de Mérode**. — Honneurs qui lui sont rendus par la Chambre des représentants; motion de **M. Rogier**, appuyée par **MM. de Theux** et **Dumortier**, et votée à l'unanimité. — Lettre adressée, au nom de la Chambre, à **M. le comte Werner de Mérode**. — Obsèques solennelles. — Discours de **M. De Decker**, ministre de l'Intérieur. — Le corps est conduit à **Rixensart**. — Service funèbre célébré par le cardinal archevêque de **Malines**. — Conclusion 133-149

Le comte Félix de Mérode méritait incontestablement une des premières places dans cette galerie consacrée aux fondateurs de l'État belge. Mais déjà la vie de cet homme éminent avait été écrite avec un remarquable talent par M. Thonissen, mon savant confrère à l'Académie belge. Si, après avoir longtemps hésité, je me suis imposé une tâche très-délicate, c'est d'abord pour ne pas laisser une trop grande lacune dans cette série de biographies ; en second lieu, c'est aussi pour compléter les renseignements déjà fournis par mes devanciers. Grâce à la confiance dont j'ai été honoré, je retracerai la carrière politique du comte Félix de Mérode, d'après ses correspondances et les autres papiers historiques qu'il avait lui-même rassemblés.

T. J.

1^{er} octobre 1872.



LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.



I

On a dit des rois contemporains que, lisant tout, ils ne peuvent pas être trompés par leurs ministres. De même, l'instruction se répandant jusque dans le moindre hameau, le vulgaire ne se laisse plus fasciner ou intimider à l'instar des manants de l'ancien régime. — *Noblesse oblige*. Oui, elle oblige aujourd'hui tout gentilhomme, vraiment digne de ce nom, à augmenter par ses propres œuvres l'illustration de sa famille ; elle l'oblige, dans nos États constitutionnels, à payer de sa personne, s'il veut conserver l'influence, le prestige dont jouissaient ses aïeux. Ces vérités

ont heureusement pénétré dans quelques-unes de nos plus anciennes maisons. Après avoir occupé les plus grandes charges à la cour des rois absolus, elles ne croient pas déroger en servant les rois constitutionnels, en représentant les classes plébéiennes, en combattant et en triomphant avec le peuple. A la maison de Mérode appartient la gloire de s'être distinguée de nos jours par son patriotisme, par son dévouement aux grands principes qui servent de base à la société contemporaine. Un Mérode a siégé dans le gouvernement provisoire de 1830; un autre Mérode est tombé à Berchem sous la mitraille hollandaise.

Cette famille a bien mérité de la patrie; aussi son histoire doit-elle nous intéresser : elle offre des pages curieuses ou instructives; elle fait ressortir de nobles et beaux caractères. La maison de Mérode a produit un cardinal, un prince-abbé de Stavelot et de Malmédy, un feld-maréchal, cinq lieutenants généraux, trois chevaliers de la Toison d'or, deux grands commandeurs teutoniques et un grand bailli de l'ordre de Malte, huit commandeurs des ordres de Malte et de Saint-Jacques, et une cinquantaine de chevaliers de ces divers ordres militaires et religieux. Quelques-uns de ces

preux sont aujourd'hui oubliés ; mais d'autres ont laissé des traces de leur passage, et ils ont eu pour héritiers de leur nom deux grands patriotes qui ont glorieusement contribué à fonder l'indépendance de la Belgique. Nous parlerons à loisir de ceux-ci, après avoir remonté d'abord le cours des âges.

La maison de Mérode a pris naissance en Germanie. Werner I^{er}, possesseur, vers 1197, de la libre seigneurie de *Rode*, située non loin de Juliers, est ordinairement regardé comme le fondateur de cette maison ; il était issu du mariage d'Adelaïde de Rode avec Pierre Bérenger d'Aragon. Werner II, qui avait épousé Gertrude d'Arenberg, était, en 1269, au nombre des protecteurs de la ville impériale de Cologne. Les seigneurs de Mérode devinrent ensuite barons du Saint-Empire, et ils demeurèrent libres jusqu'en 1348, lorsque l'empereur Charles IV les soumit au margrave de Juliers. Ce fut aussi vers le milieu du xiv^e siècle que Richard I^{er}, baron de Mérode, ayant épousé Marguerite de Wesemael, transporta en quelque sorte sa maison en Belgique, en acquérant l'importante seigneurie de Westerloo, dans la Campine. De son côté, Richard II acquit la baronnie libre et impériale de Petersheim, sur la Meuse,

par son mariage avec Béatrix, héritière de ce domaine (1).

Pendant la terrible révolution du xvii^e siècle, due surtout à l'initiative de la noblesse, les barons de Mérode sont éclipsés par les Culembourg, les Marnix, les Hornes, les d'Egmont. On rencontre néanmoins un beau trait dans la biographie de Jean, baron de Mérode, de Petersheim, de Perweys, Duffel, Leefdael, seigneur de Westerloo, de Gheel, etc. Bien qu'il fût resté fidèle aux croyances de ses ancêtres, il bravait Philippe II et le duc d'Albe : il ne reconnut point l'arrêt inique qui livra au bourreau le chef de l'illustre famille d'Egmont, avec laquelle il était allié ; jusqu'à ce que cette maison fût rentrée dans la possession de ses biens, il mit son château de Westerloo à la disposition de la veuve du vainqueur de Gravelines et de ses enfants.

Jean de Mérode entra ensuite dans le parti fédéral et devint, en 1577, colonel au service des états généraux des Pays-Bas unis (2). Il avait épousé en premières noces, en 1558,

(1) *Notice sur la maison de Mérode.* (Bruxelles, 1845, in-8°, *passim*).

(2) On trouve de lui, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 23, une lettre adressée au prince d'Orange et datée du château de Mérode, 23 mars 1577.

Marie, fille d'Antoine, marquis de Berghes, et en secondes noces, en 1563, Marguerite de Pallant, sœur de Floris, comte de Culembourg. Marguerite de Mérode, issue du premier lit, était héritière de tous les biens qui avaient appartenu à son oncle, Jean, marquis de Berghes, mort en Espagne, sans laisser d'enfant ('). L'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur Maximilien II, alléché par tant de richesse, désira pour le prince Charles, son fils, la main de Marguerite de Mérode, et le baron de Pollviller fut chargé d'exprimer au baron de Petersheim le vœu de l'archiduc. Jean de Mérode répondit qu'il devait consulter les parents de la demoiselle et ne laissa pas ignorer qu'il y avait d'autres prétendants : le duc d'Arschot, pour son fils unique ; le prince d'Orange pour son fils aîné (le comte de Buren) ; le seigneur de Beersel, etc. Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II, fut prié d'intervenir en faveur de

(') Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange, écrit à Guillaume de Nassau, de Dordrecht, 8 octobre 1577 : « ... Nous avons vu ce matin M. et M^{me} de Mérode et sa fille, la marquise de Berghes, qui est belle et fort grande pour son âge, qui est de dix-sept ans. Je l'ai bien regardée, pour vous en dire, quand je vous verrai, ce qui m'en semble... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 190.

l'archiduc; mais lui-même avait reçu l'ordre du roi de favoriser le mariage du comte d'Arenberg (fils de Jean de Ligne, tué à la bataille de Heyligerlée) avec Marguerite de Mérode. En résumé, la riche héritière épousa, le 1^{er} janvier 1578, Jean de Withem, seigneur de Beerse, colonel d'un régiment d'infanterie au service des états généraux, et grand veneur du duché de Brabant (1).

D'autres membres de la maison de Mérode s'étaient rangés plus nettement parmi les adversaires de la tyrannie espagnole. Il faut citer notamment Bernard de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux; il fut, en 1566, un des promoteurs de la confédération de la noblesse, commanda l'infanterie du prince d'Orange, lors de l'expédition de 1572, occupa et défendit Malines, et devint enfin le lieutenant de Guillaume de Nassau en Frise.

Pendant la guerre de trente ans, qui suivit la révolution des Pays-Bas, les Mérode se placèrent dans le camp catholique, sous les drapeaux de l'empereur Ferdinand II.

Jean de Mérode, petit-fils de celui qui avait

(1) Voir *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 3^e série, t. III, p. 408 et suiv.

pris sous sa protection la veuve du comte d'Egmont, périt en combattant à la tête d'une compagnie de cuirassiers à la bataille de la Montagne Blanche. Son frère, Philippe, continue à se distinguer en commandant ces compagnies wallonnes que Wallenstein préférait à ses autres troupes. Pour récompenser les services qu'il rendit à la maison d'Autriche, le roi d'Espagne, Philippe IV, érigea, en 1626, la seigneurie de Westerloo en marquisat. Quelque temps après, Florent de Mérode, par son mariage avec la comtesse de Bronchorst-Batenbourg, fit encore entrer dans sa maison la baronnie libre et impériale de Stein, sur la Meuse, et la seigneurie d'Aldenkirchen, à laquelle était attachée la dignité de burgrave héréditaire de l'archevêché de Cologne. Mais bientôt cette famille, qui s'était élevée si haut, fut menacée de se dissoudre et de s'éteindre; un autre mariage la sauva. Maximilien, baron de Mérode, de Petersheim et de Stein, second fils de Florent, conserva aux siens la belle terre de Westerloo, en épousant Isabelle de Mérode, fille unique de son frère aîné. Tous les détails relatifs à cette union des deux branches ont été consignés dans les Mémoires du célèbre feld-maréchal, né à Bruxelles, le 22 juin 1674,

et fils unique d'Isabelle et de Maximilien.

« Ma mère, dit-il, était aussi de ma maison, et mon père réunissait, à son égard, les qualités d'oncle, de parrain, de tuteur et de mari. Ma maison était perdue sans cette alliance, qui se fit malgré la disproportion d'âge et l'étroite parenté; car ma mère était fille unique et prétendait être héritière du frère aîné de mon père, Ferdinand-Philippe, marquis de Westerloo, qui mourut de la petite vérole à l'âge de vingt-sept ans... Mon père, qui avait tenu ma mère au baptême, et qui avait été instamment prié par son frère mourant de vouloir bien être tuteur de sa fille, voyant que, depuis cent ans, ma maison, par diverses causes, et particulièrement par des guerres perpétuelles, avait perdu un revenu de plus de cent mille écus (son aïeul ayant possédé près de trois cent mille florins de rente), se résolut à demander la main de sa nièce. Il fallait une négociation difficile pour obtenir de Rome la dispense nécessaire; deux papes la refusèrent, mais le troisième l'accorda moyennant vingt mille écus, et ainsi le mariage se fit en 1665. »

Le brave soldat qui a dicté nonchalamment les lignes citées ci-dessus mérite une mention particulière. Privé de bonne heure de son père,

et resté le seul rejeton d'une maison en décadence, il entreprit de la relever, et de donner un nouveau lustre à son blason qui portait cette noble devise : *Ou serrasse Mérode. — Plus d'honneur que d'honneurs.*

Dès 1688, à peine âgé de quinze ans, il suivit en Espagne son beau-père, le duc de Holstein-Rethwisch (¹), lieutenant général de la cavalerie étrangère aux Pays-Bas, et il alla servir comme volontaire dans Oran, assiégé par l'empereur du Maroc. Charles II le récompensa en lui accordant la Toison d'or. En 1692, nous le retrouvons dans les Pays-Bas, également comme volontaire, dans l'armée du roi Guillaume III. A Steinkerque, ce prince l'ayant envoyé au duc de Wurtemberg pour le faire retirer de la mêlée, le jeune comte essuya bravement le feu, à quarante pas de l'infanterie et des dragons français. « Il est de bonne race, » dit le roi au duc de Wurtemberg, après la bataille. Au moment où il allait engager l'action à Neerwinden, Guillaume, ayant aperçu notre volontaire, lui demanda d'où il venait ; celui-ci répondit qu'il avait quitté ses terres, et voyagé toute la

(¹) Isabelle de Mérode avait épousé en secondes noces Joachim-Ernest, duc de Holstein-Rethwisch.

nuit pour assister à la fête. Guillaume se mit à rire, et lui dit : « Cela est toujours de votre race; » puis, se tournant vers l'électeur de Bavière, il ajouta que « bon chien chassait ainsi. » Le jeune comte prouva effectivement dans cette journée que son courage n'était pas ordinaire. « L'action, dit-il dans ses *Mémoires*, avait commencé à la pointe du jour par la plus belle canonnade du monde. Mon beau-père fut blessé. Des escadrons ennemis étant venus nous charger, nous fûmes les rencontrer : comme on se mêla très-bien, je vis un grand et gros homme qui paraissait un officier, et qui, ayant tiré un coup de pistolet à brûle-pourpoint à mon beau-père, lui déchargeait sur la tête un coup d'épée. Je donne des deux à mon cheval, et le pris dans le moment qu'il avait encore l'épée et le bras levés, et, lui mettant le bout du pistolet sur le corps, je lui appuyai la bourre et deux balles dans le corps, qui le firent sauter de la selle, les deux bras en l'air, dans une attitude que je n'ai jamais vue de ma vie, et tomber à terre. Je dégageai encore le duc, l'épée à la main, de deux cavaliers qui s'étaient attachés à lui, en donnant à l'un un coup d'épée, dont je crois qu'il fut fort blessé, car il s'en alla, et le duc tua l'autre... » Cependant le

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.



duc de Holstein et la mère du jeune comte ne songeaient qu'à l'éloigner de l'armée; mais comme le jeune volontaire sentait que le métier des armes était sa vocation, il résistait et aux conseils de son beau-père et aux larmes de sa mère. Pour l'éprouver, le duc le plaça dans sa compagnie comme simple cavalier, en exigeant de lui un service assidu et régulier. Un jour qu'il était en sentinelle devant la tente du roi d'Angleterre, ce prince l'aperçut, s'arrêta, se mit à rire, et lui demanda si ce métier-là lui plaisait beaucoup. Le comte répondit que oui. Guillaume fit observer qu'il n'y avait guère de cavaliers comme cela dans l'armée, et dit à l'électeur de Bavière et à ceux qui l'accompagnaient qu'il ne seyait pas mal de voir une Toison sur la bandoulière. L'unique héritier des Mérode fit, comme simple cavalier, deux campagnes, et assista à la prise de Namur par Guillaume III, en 1695.

Croyant alors qu'il a mérité de l'avancement, mais toujours contrarié par ses parents, il demande directement au roi Charles II deux compagnies de cavalerie, les obtient, et va servir dans le Milanais, sous les ordres du marquis de Léganès. L'année suivante (1697), il était de retour dans les Pays-Bas, avec le grade de mestre de camp d'un *terce* d'infanterie wallonne.

L'électeur de Bavière, gouverneur général au nom de Charles II, s'était mis en hostilité avec les plus nobles familles de la Belgique. Un jour qu'il devait paraître à la tribune de l'église de Caudenberg pour entendre la messe, il fit enjoindre à la princesse de Vaudemont d'ôter son carreau de la balustrade. Le comte de Mérode, qui se trouvait dans l'église, apprit l'affront fait à la princesse et prit sa défense. Il alla chercher les officiers espagnols alors réunis dans les *bailles* de la cour, puis, s'approchant du prince de Hornes, qui s'était chargé des ordres de l'électeur, il lui dit : « Madame la princesse ne bougera pas d'ici, et je ne conseille pas à toute la cour de faire des incartades ; car, outre que je passerai l'épée au travers du corps au premier qui touchera madame la princesse, voici l'église pleine de gens qui feront repentir les assaillants. »

Lorsque la mort de Charles II, survenue le 11 novembre 1700, eut mis l'Europe en feu et plongé les Pays-Bas dans une pénible incertitude, le comte de Mérode ne vit qu'à regret son pays gouverné momentanément par le Bourbon qui allait régner à Madrid. Cependant, en 1702, il avait prêté serment à Philippe V et servait avec distinction en Italie. Il avait été nommé

brigadier au lieu de vice-roi de Sicile, dignité qu'il aurait probablement obtenue si Charles II avait vécu. L'année suivante, nous le retrouvons dans les Pays-Bas où il se distingue à Eeckeren. Au printemps de 1704, il est envoyé en Allemagne, avec le grade de maréchal de camp, et chargé du commandement des troupes espagnoles. Si tous les généraux et les soldats avaient montré autant de fermeté et de bravoure que lui, les Français n'auraient probablement pas été battus à Hochstedt; dans cette journée, un boulet de canon emporta la tête de son cheval et tua deux cavaliers à ses côtés. Après la bataille, l'électeur de Bavière dit au comte de Mérode, en présence de tous les généraux, qu'il écrirait aux rois de France et d'Espagne que lui seul devait être bien aise de s'être trouvé à cette malheureuse journée. Mais ces nouveaux services furent payés d'ingratitude. Le héros d'Hochstedt espérait obtenir le poste alors vacant de général de la cavalerie des Pays-Bas; on lui préféra le comte d'Egmont. Irrité, Mérode refusa de servir plus longtemps Philippe V et passa sous les drapeaux de l'Empereur (1705).

Il resta pendant quelque temps dans l'inaction à Aix-la-Chapelle, réclama un commande-

ment lorsque la Belgique fut tombée au pouvoir des coalisés, et se brouilla avec le duc de Marlborough et le prince Eugène, quand il eut acquis les preuves qu'on l'écartait systématiquement du service ('). En 1711, Charles VI, ayant

(') Le duc de Marlborough montrait toutefois des sentiments bienveillants aux grands seigneurs qui avaient pris parti contre la France. Parmi ceux-ci était le comte de Brouay, propriétaire du château de Rixensart, qui devait un jour échoir à la maison de Mérode. Guillaume III, qui avait fait Brouay gouverneur de Namur, et Marlborough avaient tous deux pour lui une haute considération, comme l'atteste une dépêche inédite, datée du camp d'Havré, 24 octobre 1709 : « Madame, j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire pour me donner part de la triste nouvelle du trépas de Mons^r le comte de Brouay, et ne puis pas assez exprimer combien je suis touché de ce fatal coup, qui vous a privé, madame, d'un cher et tendre époux, moy en même temps d'un ami fort estimé, aussi bien que le Roy d'un sujet si habile, si zélé et dévoué à ses intérêts, que Sa Majesté ne peut qu'estre très-sensible à sa perte. J'ay toujours cru de mon devoir de rendre justice au mérite de Mons^r de Brouay auprès Sa Majesté et me ferai beaucoup de plaisir de pouvoir contribuer dans toutes les occasions qui se présenteront à vostre consolation, estant avec toute l'estime et considération possible, Madame, vostre très-humble et très-obéissant serviteur. LE PR. ET DUC DE MARLBOROUGH. » Le *roi*, dont il est fait mention dans cette lettre, n'était pas Guillaume III (mort le 8 mars 1702) :

succédé en Allemagne à Joseph I^{er}, l'appelle enfin près de lui et le nomme premier gentilhomme de sa chambre (1). Mais il ne tarde pas à quitter la cour et, après avoir visité l'Italie, il revient dans les Pays-Bas, où sa présence gêna bientôt les nouveaux dominateurs. C'est que le comte de Mérode était fier de son titre de Flamand; c'est qu'il ne cessait de défendre avec énergie les droits de son pays, tantôt contre les Bava-rois, tantôt contre les Français, tantôt contre les Espagnols et les Autrichiens. Après la conclu-sion du traité de la Barrière, qui entraînait la ruine commerciale des Pays-Bas (1715), telle fut son indignation, qu'il se retira du monde. Mais s'il blâmait la faiblesse égoïste de Charles VI, il demeurait néanmoins le plus fidèle de ses ser-viteurs. « Étant à Westerloo, l'année 1716, dit-il, je reçus la nouvelle de la naissance de l'archiduc. Je voulus célébrer cet événement d'une manière distinguée, ainsi que cela était convenable. Je

c'était l'archiduc Charles d'Autriche (depuis l'empereur Charles VI), regardé par les alliés comme le légitime roi d'Espagne.

(1) Il assista à Francfort, le 22 décembre 1714, au cou-ronnement de l'empereur Charles VI, puis le rejoignit à Vienne; il était suivi, dit-il, « du jeune et dernier comte de Brouay. »

fis tendre mon église de mes plus belles tapisseries, orner l'autel de pièces de ma vaisselle et d'un dais magnifique ; je fis venir les deux abbés de Tongerlo et d'Everbode, dont le dernier officia, mes chanoines de Gheel encore, plus de quatre mille paysans sous les armes, et douze pièces de canon à moi, qui, au *Te Deum*, firent leur salve ainsi qu'au dîner (!)... »

Charles VI, pour le dédommager des pertes qu'il avait essuyées pendant la dernière guerre, lui avait promis le gouvernement du Luxembourg. Mais le prince Eugène, dont le monarque subissait complètement l'influence, était brouillé avec Mérode, et il réussit à le frustrer de ses espérances. Au lieu d'obtenir le gouvernement du Luxembourg, Mérode fut nommé vice-président du conseil de guerre, feld-maréchal et capitaine de la compagnie des « trabans » de la garde. « Par là, dit-il, on me retirait des Pays-Bas, où je les embarrassais, et on me faisait venir à la cour pour achever de déranger ma fortune. » Pénétrant cette ruse, le maréchal refusa pendant plus d'un an et demi le poste qu'on lui offrait, mais enfin il fut obligé de

(¹) Le marquisat de Westerloo commençait à Aerschot et s'étendait jusqu'à la porte de Herenthals.

l'accepter pour ne pas se faire condamner de tout le monde.

Deux mois avant de partir pour Vienne, il avait marié sa fille unique au riche comte de Czernim, fils du dernier grand-burgrave de Bohême. Mais le maréchal était à peine installé à Vienne que la joie que lui causait cet événement fut empoisonnée; sa femme mourut : c'était très-haute et très-noble dame Doña Maria-Thérèse d'Aragon y Pignatelli, petite-nièce d'Innocent XII, et fille de don Nicolas Pignatelli, duc de Monteleone et Terranova, grand d'Espagne, vice-roi de Sardaigne. Cette perte, jointe aux désagréments que lui suscitait le prince Eugène, dégoûta le maréchal de la cour et même de l'Europe; il songeait à voyager en Asie ou aux Indes pendant sept ou huit ans. Ce qui le retint, dit-il, ce ne fut pas l'ambition, mais *l'attachement à sa maison et à son nom*, car il avait près de quarante-cinq ans, et, à son retour, il aurait été trop vieux pour se remarier. Ce fut donc pour perpétuer son nom, que, trois ans après, il épousa une noble demoiselle de dix-sept ans, la princesse Charlotte de Nassau-Hadamar. « En prenant cette résolution, à mon âge, dit-il encore, je me suis plus attaché à l'honneur de ma maison qu'aux

richesses. » Une espèce de fatalité semblait néanmoins poursuivre le maréchal dans tout ce qu'il entreprenait. Son mariage avec la comtesse de Nassau est célébré le 29 juin 1721, dans le château de Petersheim, et, le 7 juillet, sur le midi, le château s'écroule : la jeune comtesse ne fut tirée miraculeusement des ruines que quatre heures après.

Le 16 juin 1722, le maréchal célèbre au château de Westerloo la naissance de son fils aîné. « Dieu veuille le conserver, écrit-il ; qu'il soit sage et honnête homme, et *plus heureux que moi !* » Le marquis de Prié, représentant du prince Eugène en Belgique, se montrait aussi insolent envers la noblesse qu'il s'était montré impitoyable pour la bourgeoisie ; après avoir été le bourreau d'Anneessens, cet odieux ministre devint le persécuteur d'un homme qui avait donné son sang et sa fortune à la maison d'Autriche ('). Mérode était dans son châ-

(') Dans une requête adressée vers cette époque à l'Empereur par Adrienne-Ernestine de Mérode, comtesse de Thiant, et Marie-Victoire de Mérode, sa sœur, chanoinesses de Nivelles, on lit ce passage remarquable : « Considéré que leurs ancêtres, nul excepté, ont toujours eu l'honneur d'être inviolablement attachés au service de la très-auguste maison d'Autriche : Ernest, comte de Mérode et de Thiant,

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.



teau de Westerloo, cherchant uniquement à payer les dettes qu'il avait contractées au service des descendants de Charles-Quint ; il n'avait pas reçu depuis dix-neuf ans, malgré les ordres réitérés de l'Empereur, une obole de son traitement de général de cavalerie, ni de celui de maréchal ; et il venait de mettre en gage sa vaisselle et ses pierreries, pour éviter qu'on saisisit ses revenus. C'est alors que commencèrent les persécutions du marquis de Prié, persécutions qui allèrent si loin que, pour ne pas être arrêté à Westerloo, le maréchal se réfugia dans ses terres de l'Empire. Il alla ensuite à Vienne pour demander justice ; mais ses ennemis dominaient, et ils eurent la lâcheté de lui faire subir une détention de six mois. Tels furent les événements qui abrégèrent les jours de ce fidèle et vaillant homme de guerre. Le 12 septembre 1732,

aïeul des suppliantes, étant mort au service de S. M. l'impératrice Éléonore, d'heureuse mémoire ; Jean, comte de Mérode, leur grand-oncle, ayant été tué à la bataille de Hameln contre les Suédois, en l'année 1632. Eugène-Albert, comte de Mérode, leur père, fut tué au siège de Landrecies, en 1650 ; François-Louis de Mérode, leur frère, fut pareillement tué au siège de Maestricht ; Alexandre de Mérode, leur oncle, à la bataille de Seneffe, etc. •

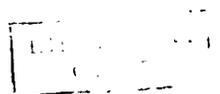
il mourut d'apoplexie dans son château de Mérode.

Le feld-maréchal laissait deux fils. C'est le second, Philippe, comte de Mérode-Westerloo, qui était destiné à continuer sa maison. De son mariage avec Marie de Mérode, princesse de Rubempré et d'Everberg, sortit Charles de Mérode qui servit en quelque sorte de transition entre l'ancien régime et l'époque contemporaine.

Guillaume-Charles-Ghislain, comte de Mérode-Westerloo et du Saint-Empire, prince de Rubempré et d'Everberg, grand d'Espagne de première classe, était né le 17 septembre 1762. Il épousa, le 1^{er} juin 1778, donc à l'âge de seize ans, M^{lle} d'Ongnyes de Mastaing, fille unique du prince de Grimberghe, grand-écuyer du prince Charles de Lorraine, et de Marie-Philippine de Mérode-Deynse. En 1785, il obtient de sa mère, en avancement d'hoirie, la terre et le marquisat de Trelon, à une journée de Charleville, « superbe domaine, » disait un Mérode, « avec ses beaux bois et ses magnifiques étangs. » Après avoir servi comme capitaine dans le régiment du célèbre prince de Ligne, travaillé à la chancellerie du prince de Kaunitz et rempli les fonctions de secrétaire de légation

auprès du comte de Trautmansdorff, à Mayence, le comte Charles de Mérode fut nommé par l'empereur Joseph II son ministre plénipotentiaire à la cour stathoudérienne. Il avait alors vingt-cinq ans. Voulant représenter dignement son souverain en Hollande, il fit un emprunt de 400,000 florins, en hypothéquant sa terre de Westerloo. Le stathouder Guillaume V et les membres de sa famille avaient pour lui la plus haute considération et l'admettaient dans leur intimité : il devait retrouver un jour, en des fortunes diverses, les enfants de Guillaume V.

En 1789, le comte de Mérode voyageait en Italie et se trouvait à Pise, à la cour du grand-duc de Toscane, lorsque éclata la révolution brabançonne. Il n'avait jamais été partisan des réformes accomplies par Joseph II : aussi sa résolution fut-elle bientôt prise. Malgré les instances du grand-duc Léopold, il envoya à Vienne sa démission de ministre plénipotentiaire ainsi que sa clef de chambellan, et vint siéger aux états de Hainaut, qui l'envoyèrent comme leur mandataire pour l'état noble au Congrès souverain de Bruxelles. Naguère représentant de l'empereur Joseph à la Haye, il retourna dans cette ville au mois d'octobre 1790, comme l'un des plénipotentiaires de l'assemblée



qui avait prononcé la déchéance du fils de Marie-Thérèse (1).

A la rentrée des Autrichiens, au mois de décembre, le comte de Mérode se retira momentanément au château de Petersheim, près Maestricht, c'est-à-dire en pays d'Empire (2). A Maestricht même, il avait le droit de bourgeoisie et une résidence à l'hôtel de Westerloo (3). C'est là que naquit, le 13 novembre 1791, Philippe-Félix-Balthasar-Otton-Ghislain de Mérode, fils puîné du noble personnage, qui était à la fois comte de Mérode-Petersheim, marquis de Wes-

(1) Voir les rapports du 3 et du 5 octobre 1790 qui portent les signatures du comte de Mérode, de J.-J. Raepsaet et de G.-W. Van Leempoel, dans les *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de 1790*, publiés par M. Gachard, pp. 350 et 353.

(2) Mérode faisait partie du banc des comtes immédiats de Westphalie et possédait la baronnie libre et immédiate de Petersheim (dans l'Empire).

(3) On lit à ce sujet dans les *Souvenirs* du comte Henri de Mérode : « Nous habitons (à Maestricht) l'hôtel de Westerloo, qui avait appartenu à feu la marquise de Westerloo, née princesse de Rohan-Rochefort, ma grand'tante, veuve du marquis de Westerloo, frère aîné du père de mon père. Cet hôtel appartenait alors à la comtesse Louise de Hohenzollern, petite-fille du marquis de Westerloo. »

terloo, prince de Rubempré et de Grimberghe⁽¹⁾.

Quand les Français, victorieux à Jemmapes, eurent envahi la Belgique et menacèrent la république des Provinces-Unies, les Mérode cherchèrent de nouveau un refuge à Maestricht, où le prince Frédéric de Hesse-Cassel commandait à une faible garnison composée de Hollandais et de Brunswickois. Sur le bruit que les Français allaient assiéger Maestricht, le comte Charles de Mérode, que ses affaires avaient appelé à la Haye, écrivit à sa femme (février 1793) de quitter un asile qui n'offrait plus de sécurité. Elle eut le tort de ne point se conformer à cette sage recommandation et courut bientôt les plus grands dangers avec ses enfants⁽²⁾. Pendant

(¹) « Mon père, à cette occasion, » dit le comte Henri, « donna une fête aux habitants de Petersheim, avec illumination de la belle allée du château, jeux, prix, festins. » Le comte Henri, l'aîné de la famille, avait vu le jour à Bruxelles, le 15 août 1782, à l'hôtel de Rubempré, appelé alors hôtel de Lannoy, du nom que portait, pendant son second mariage (elle épousa en secondes noces le comte de Lannoy de la Motterie), la princesse de Rubempré, mère du comte Charles de Mérode. L'hôtel de Rubempré ou de Lannoy, maintenant au prince de Ligne, était situé au Parc. L'hôtel de Mérode actuel, rue aux Laines, est l'ancien hôtel d'Ongnyes.

(²) « Le 3 mars 1793, à onze heures du matin, une

neuf jours la famille n'osa quitter la cave où elle avait cherché un asile contre les bombes. Enfin, le 12 mars, les Français s'éloignèrent, menacés à leur tour par les Autrichiens victorieux à Aldenhoven.

Lors de la seconde occupation de la Belgique par les Français, en 1794, le comte Charles de Mérode n'eut d'autre parti à prendre que d'émigrer avec sa famille. Il s'était d'abord retiré à Dusseldorf, mais chassé de cette ville par un nouveau bombardement, il chercha à Brunswick un asile plus sûr. « Brunswick, » dit le comte Henri, » était derrière la ligne de démarcation tracée par la Prusse et que la république française s'était engagée par traité à respecter ; de plus, la liaison de ma mère avec M^{me} la princesse Louise d'Orange, devenue princesse héréditaire de Brunswick, lui inspirait un attrait particulier pour cette résidence. »

Le comte de Mérode n'eut qu'à se louer de sa

explosion ébranle l'hôtel et fait sauter le perron de l'aile droite. C'était une des premières bombes françaises ; un de ses éclats brise la porte de la chambre où logeaient mes frères Félix, Frédéric et ma sœur, et va tomber au milieu des berceaux... » *Souvenirs* du comte Henri de Mérode, t. I, p. 50.

détermination. Lui et sa famille reçurent à Brunswick un accueil distingué, affectueux même; le célèbre capitaine, qui devait héroïquement succomber à Auerstædt, marquait la plus haute considération au grand seigneur belge, qui trouvait les mêmes égards au château de Richmond, habité par la duchesse de Brunswick, sœur de George III, roi d'Angleterre.

Le noble exilé ayant acheté la seigneurie de Wettin, qui donnait entrée aux États du duché de Magdebourg, alla présenter ses hommages au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II. Ce monarque lui remit la patente de chambellan « avec faculté d'en faire usage ou non, selon que cela conviendrait à sa position vis-à-vis la république française. » Cette position était fort délicate, car le comte de Mérode désirait vivement être effacé de la liste des émigrés et revoir son pays. Il obtint, enfin, une radiation provisoire, et, tandis que sa famille se fixait momentanément à Munster, il tentait avec son fils aîné de rentrer dans les anciens Pays-Bas autrichiens. Par une coïncidence fatale, ce fut le 4 septembre, c'est-à-dire le 18 fructidor an V, célèbre dans l'histoire de la république française, qu'ils mirent le pied sur le territoire autrefois

belge (¹). « Mon père, » dit le comte Henri, « fut dès Louvain arrêté par la nouvelle loi du 19 fructidor, qui déclarait nulles toutes les radiations provisoires et obligeait les émigrés au-dessus de quinze ans à sortir du territoire français en quinze jours, sous peine d'être fusillés. Mon père se mit de suite en devoir de se conformer à ce langage persuasif. Nous partîmes donc à cheval pour retrouver par les mêmes chemins de campagne les bords du Rhin. » Ils revinrent à Munster, tristes et découragés. L'émigration devint, en effet, plus sombre, le séquestre fut mis sur les biens de la maison de Mérode, même la plupart des domestiques quittèrent la famille pour rentrer dans leur pays. Il fut enfin résolu que l'on partirait de Munster pour se retirer à Wettin, dont le médiocre revenu était devenu à peu près la seule ressource des exilés (²).

(¹) Le 48 fructidor an V (4 septembre 1797) est célèbre par le coup d'État que la majorité du Directoire (Barras, Laréveillère-Lepaux et Rewbell) exécuta contre les deux autres directeurs (Barthélemy et Carnot) et contre les membres du conseil des Cinq-Cents et du conseil des Anciens, accusés d'être favorables à la royauté.

(²) Le château de Wettin, moitié antique, moitié moderne, fort semblable, selon le comte Henri, au château de Chokier,

Au mois de novembre 1799, ils revinrent cependant à Brunswick, leur première résidence: le duc de Brunswick-Bevern, feld-maréchal danois, qui n'habitait point la ville, avait mis son hôtel à leur disposition.

Enfin, la patrie leur fut rouverte: mais cette patrie n'était plus qu'une annexe du grand empire français. En 1800, le premier consul Bonaparte ayant accordé au comte de Mérode sa radiation de la liste des émigrés, celui-ci ramena sa famille en Belgique. En 1805, Napoléon I^{er} le nomma maire de Bruxelles et, en 1809, l'appela dans le Sénat conservateur.

Cette même année, le jeune comte Félix épousait au château de Villersexel, en Franche-Comté, M^{lle} Rosalie de Grammont, fille du marquis de Grammont, et nièce de M. de la Fayette. Le comte Félix resta dans la famille de Grammont pendant presque toute la durée de l'empire; il était fort studieux, mais se distinguait surtout par un esprit vif et primesautier. L'exemple et les entretiens de son beau-père durent exercer une grande influence sur lui: tous deux professaient

du côté de la Meuse, était situé sur un rocher de cent quatre-vingts pieds au-dessus de la grande rivière de Saale, qui se jette dans l'Elbe.

à la fois les sentiments les plus religieux et les plus libéraux ⁽¹⁾. Mais, à l'hôtel de Mérode, la religion était la préoccupation dominante et, pour ainsi dire, exclusive ⁽²⁾. Au risque de s'attirer le courroux de Napoléon, le comte de Mérode se prononça nettement, en 1810, contre la réunion des États romains à l'empire. Trois ans après, lorsque l'empire s'écroulait déjà, Napoléon avait convoqué le Sénat pour en exiger de nouveaux sacrifices. Apercevant M. de Mérode, il se dirigea vers lui et lui demanda d'un air presque menaçant : « Eh bien, M. de Mérode, que fait-on à Bruxelles ? Y est-on bien ? » M. de Mérode répondit sans hésiter : « Sire, on y est très-occupé à soigner les malades et les blessés ⁽³⁾. »

(1) « N'ayant point perdu les souvenirs de 1789, M. de Grammont était outrément libéral, quoique très-persuadé de l'excellence de son nom ; cependant l'exagération de ses idées s'arrêtait devant la religion, qu'il croyait et respectait sincèrement. » *Souvenirs* du comte de Mérode-Westerloo, t. I, p. 243.

(2) Le comte Henri, évoquant ses souvenirs de 1805, dit : « Rarement alors j'allais au spectacle, les doctrines absolues du rigorisme prévalaient dans ma famille, et la paix domestique exigeait habituellement cette privation. »

(3) *Souvenirs*, t. I, p. 327.

La scène change. L'empire est fini; le prince d'Orange, fils du stathouder Guillaume V, est nommé par les alliés victorieux gouverneur général de la Belgique, en attendant qu'il devienne roi des Pays-Bas. Il a tout intérêt à s'attacher les chefs des grandes familles belges. M. de Mérode est nommé vice-président du conseil privé, grand-maréchal de la cour et membre de la commission chargée de reviser la loi fondamentale des Provinces-Unies, pour l'appliquer aux Pays-Bas méridionaux. Il se distingua dans cette commission par un jugement excellent, mais aussi par des sentiments religieux poussés jusqu'au scrupule et des opinions aristocratiques fort tranchées (1).

(1) Voici un portrait inédit du comte de Mérode tracé par M. J. F. Gendebien, devenu son collègue dans la commission de révision, après avoir également siégé avec lui aux états de Hainaut, en 1790 :

« M. le comte de Mérode-Westerloo. — Il a été membre de l'état noble de Hainaut et sénateur de France. Il est très-raisonnable. Il a du bon sens. Il est vertueux. Il est religieux jusqu'au scrupule. Il est vice-président du conseil privé et grand-maréchal du palais du roi. Il est un peu royaliste et très-fort aristocrate. Il ne tient pas à un parti; et si ce n'est quand il s'agit de la religion, de la noblesse et de la prérogative royale, on ne saurait prévoir de quel côté il votera dans une délibération quelconque. Il professe le

Le comte Henri avait poliment repoussé les avances du souverain futur des Pays-Bas. Mandé au palais, en 1814, il eut avec le prince un entretien des plus intéressants :

« Je sais, Monsieur le comte, » lui dit Guillaume, « que vous avez employé utilement le temps de retraite que vous avez passé sous le régime français. Quelles sont les études dont vous vous êtes occupé et les ouvrages que vous avez étudiés de préférence? » — « Ce sont, Monseigneur, les études et les ouvrages qui regardent les sciences morales, religion, politique, philosophie, histoire. J'avouerai à Votre Altesse Royale que les sciences physiques ont peu attiré mon attention. Quant aux ouvrages politiques, j'ai pris pour objet de mes études ceux où cette science est traitée d'après la Bible et non d'après Machiavel. » — « J'excuse Machiavel, car il n'a pas dit qu'il fallait employer les moyens qu'il présente; il s'est borné à les faire connaître, comme moyen dont il est possible de se servir. » — « Du moins, Votre Altesse Royale conviendra que ce sont là des révélations bien dangereuses pour ceux qui ont entre les mains tous les

dangereux principe que tout a été fait illégalement depuis 1794. Il attend le rétablissement des seigneuries. »

moyens d'en abuser. » — « Le comte de Thiennes m'a dit beaucoup de bien de vous. » — « Le comte de Thiennes me juge, Monseigneur, avec la prévention de l'amitié. » — « J'espère que vous ne vous établirez pas en France, et que vous vous rendrez utile à votre pays. » — « Ma résolution dépendra, Monseigneur, des institutions que recevra mon pays et du souverain qui lui sera donné. » — « Mais les institutions qu'on lui donnera doivent mériter votre confiance, car elles seront discutées dans une assemblée composée de tout ce que l'Europe renferme de personnages éminents, et quant au souverain qu'on lui donnera, il est à peu près connu. » — « Je ne doute nullement des intentions bienveillantes de Votre Altesse Royale, mais quant à l'assemblée qu'elle désigne, les peuples ont été si souvent induits en erreur par des paroles, qu'il ne faut pas leur savoir mauvais gré de ne s'en rapporter désormais qu'aux effets. » — « Nous chercherons, avec le comte de Thiennes, quelque moyen d'employer votre temps, qui puisse vous convenir. » — « Votre Altesse Royale me juge trop favorablement; mais, après l'application à laquelle je me suis livré, j'ai besoin de quelque repos, avant de me décider à accepter une

occupation forcée. » Ainsi finit l'entrevue (1).

Le chef de la maison de Mérode ne devait pas être partisan d'une constitution qui accordait la liberté des cultes. De son côté, le comte Henri, compris parmi les notables auxquels était soumise l'acceptation de la loi fondamentale, émettait un vote négatif. La promulgation de la Loi ne fit pas cesser l'opposition des Mérode. Pour ne pas prêter le serment constitutionnel, serment condamné par le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, et ses collègues dans l'épiscopat, le grand-maréchal de Guillaume I^{er} refusa de faire partie de la première chambre. Le roi lui ayant envoyé, à la fin de 1815, la petite croix de l'ordre du Lion néerlandais, tandis que les autres dignitaires de la cour avaient reçu la grand'croix ou celle de commandeur, le comte de Mérode exprima le désir d'obtenir le même grade ou bien de résigner ses fonctions de grand-maréchal. La démission ayant été acceptée, il témoigna un assez vif mécontentement, partagé d'ailleurs par une notable partie de la société de Bruxelles (2).

(1) Ce dialogue a été conservé dans les *Souvenirs* du comte Henri.

(2) C'est ce que Falck, le célèbre secrétaire d'État de

Toutefois, la rupture ne fut pas de longue durée. En réalité, Guillaume I^{er} avait de la sympathie pour le grand seigneur qu'il avait connu à la cour stathoudérienne : le raccommodement se fit pendant l'hiver de 1823. « Mon père, dit le comte Henri, rentrant un soir à l'heure du souper, dont la vieille tradition s'était conservée fidèlement dans sa maison, trouva à sa place le diplôme de grand'croix du Lion néerlandais, que le roi lui envoyait, comme aussi au duc d'Arenberg, et ainsi se termina la séparation qui s'était établie entre le roi et lui. Lorsqu'il alla remercier le roi Guillaume, ce prince lui dit : « Parce qu'on ne pense pas de même, ce « n'est pas une raison pour être brouillés. »

D'autre part, les Mérode avaient toujours eu les meilleurs rapports avec l'héritier du trône ; ils étaient de toutes ses fêtes. Aussi fut-ce avec un vrai chagrin que le prince d'Orange vit, en 1828, leur participation à l'union des catholiques et des libéraux, et au pétitionnement pour le redressement de ce qu'on appelait alors les griefs nationaux. Il dit un jour au comte Henri : « Prenez garde à votre liaison avec les

Guillaume I^{er}, reconnaissait dans une lettre du 21 janvier 1817, où il se montrait d'ailleurs très-piquant à l'égard du comte de Mérode. Voir *Brieven van A.-R. Falck*, p. 320.

libéraux, elle vous mènera plus loin que vous ne pensez.» — « Monseigneur, répondit le comte, les catholiques ont des principes fixes, qui empêchent qu'ils ne soient menés plus loin qu'ils ne pensent; quant à notre union avec les libéraux, il me semble que le gouvernement ne peut la blâmer, lorsque, pendant quinze ans, il s'est appuyé sur eux seuls... (!). »

(!) *Souvenirs* du comte de Mérode-Westerloo, t. II, p. 180.

II

Le comte Félix avait continué d'habiter la Franche-Comté, et il ne faisait, à proprement parler, que des excursions en Belgique, s'arrêtant tantôt à Bruxelles, chez son père, et tantôt au château d'Everberg, près de Louvain. Le 29 septembre 1823, il avait perdu sa femme, dont la figure charmante et l'esprit à la fois gracieux et piquant avaient fait une vive impression à la cour de Bruxelles. Douloureusement atteint, le comte Félix vécut dans une retraite encore plus profonde, entièrement livré à l'étude des questions politiques et sociales qui se rattachaient étroitement à ses croyances.

Il ne commença à se faire connaître que vers

le déclin du royaume des Pays-Bas. On était déjà en 1828, lorsqu'il publia en France un opuscule ayant pour titre : *Les Jésuites, la Charte, les Ignorantins, l'Enseignement mutuel, tout peut vivre, quoi qu'on en dise* (1). Le noble auteur soutenait que les diatribes, la mauvaise foi, la violence, les proscriptions, l'intolérance philosophique ne servaient pas plus la liberté, que les intrigues, la police, les gendarmes, l'inquisition et la censure ne protégeaient utilement la religion. On ne pouvait rompre plus ouvertement avec l'école de Joseph de Maistre et arborer plus hautement le drapeau du catholicisme libéral. M. de Mérode poursuivait ainsi : « Au lieu d'accabler d'accusations de toutes les formes et de toutes les couleurs ce qu'on appelle *parti prêtre* ; au lieu de crier *au Jésuite*, du matin au soir ; au lieu de rechercher et de publier avec méchanceté et un air de triomphe toutes les fautes et les maladresses que peuvent commettre beaucoup d'ecclésiast-

(1) « Ce titre ou cette devise, disait plus tard M. de Mérode, exprimait en quatre mots l'aversion des systèmes exclusifs actuellement en vogue, et dont les honteux triomphes ne sont alternativement que le résultat de l'abus de la force. »

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.



tiques parmi plusieurs milliers qui desservent nos paroisses; au lieu de rappeler tous les ouvrages anti-religieux qui ont paru sous l'ancien régime et perverti la morale, qu'on montre au clergé les avantages qu'il pourrait recueillir d'institutions sociales protectrices des droits et du bien-être de tous. Nulle religion, dans le siècle où nous sommes, n'a plus de liberté que le catholicisme. C'est un fait qu'ignorent presque tous les faiseurs de gazettes et de brochures, lorsqu'ils parlent au hasard d'ultramontanisme. C'est ce qu'ignore particulièrement ce qu'on appelle Église gallicane. Un ouvrage intitulé : *Des avantages des gouvernements libres pour l'Église catholique* serait le plus utile à l'époque actuelle... »

On sentait dans ces pages l'influence des nouvelles doctrines propagées par M. de Lamennais et des principes généreux qui présidaient à l'union naissante des catholiques et des libéraux belges.

En 1829, le comte Félix publia, dans le *Catholique*, du baron d'Ekstein, un nouvel écrit intitulé : *Un mot sur la conduite politique des catholiques belges, des catholiques français* (1).

(1) Le tiré à part forme un in-8° de 64 pages.

C'était une éloquente défense des doctrines soutenues par M. de Lamennais, dans son ouvrage *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*. M. de Mérode constatait avec satisfaction l'accord de M. de Lamennais avec les Belges catholiques, réclamant, comme lui, les droits consacrés par la charte française. « Leurs loyaux députés, disait-il, se prononcent sans arrière-pensée, avec une franchise qui ne saurait permettre des vœux secrets. Tous, ou presque tous, demandent non-seulement, comme M. de Lamennais, la liberté de conscience, promise par la Loi fondamentale, celle de l'enseignement et de la presse, mais encore le jury, l'inamovibilité des juges, la responsabilité ministérielle, garanties inscrites dans la charte française, et qui en forment la base. » Après avoir donné ensuite des extraits des discours prononcés aux états généraux le 26 et le 28 février 1829, par deux députés catholiques, MM. Surmont de Volsberghe et Sasse d'Yssel, il ajoutait : « Ces citations suffisent pour faire connaître l'esprit politique religieux généralement manifesté par les défenseurs énergiques du catholicisme et de la liberté dans les Pays-Bas, terre classique de la foi apostolique romaine opposée à l'esprit de servitude, terre

où s'est montré et se produit aujourd'hui de nouveau un esprit chrétien éminemment et vraiment libéral. » Voilà un langage qui n'avait plus rien de commun avec les anathèmes du *Jugement doctrinal* de 1815 et les protestations subséquentes du clergé belge contre la tolérance et la liberté.

M. Félix de Mérode était donc, selon les expressions de M. de Potter, un « catholique très-libéral et indépendant d'opinion. » Du reste, il ne dissimulait pas ses vives sympathies pour les défenseurs de l'union belge et, après la condamnation de M. de Potter, il alla le voir en prison.

On connaîtra mieux encore les sentiments du comte Félix en lisant la lettre qu'il adressait de Paris, le 5 février 1829, au rédacteur du *Catholique des Pays-Bas* :

« Permettez-moi, Monsieur, de vous adresser un numéro très-intéressant du *Catholique*, rédigé par M. le baron d'Eckstein ; il traite consciencieusement et avec sagacité de l'état des partis en France, de l'instruction publique, etc. Je suis très-lié avec M. d'Eckstein, et voudrais pouvoir lui procurer en Belgique des abonnés. Comme il est absolument étranger à l'esprit de parti, franc et hardi dans ses appréciations, il éprouve de toute part la plus mauvaise volonté. Le *Journal des Débats* lui refuse une

annonce parce qu'il parle sans gêne de M. de Chateaubriand ; les adeptes du *Globe*, tout en faisant parade d'une certaine impartialité envers les catholiques, redoutent singulièrement tout ce qui peut favoriser fortement le développement de notre religion, et M. d'Eckstein, par ses profondes connaissances et l'absence de tout esprit de coterie, leur paraît un des plus habiles et des plus dangereux fauteurs de ce catholicisme qui leur déplaît. Je ne parle pas de la *Gazette*, du *Constitutionnel*, du *Courrier français*, ces journaux ont été trop bien caractérisés par M. d'Eckstein pour signaler l'existence de quelqu'une de ses publications. Malgré quelques lettres de l'auteur du *Catholique* qu'a admises précédemment le *Globe*, un des gérants, M. D., le même qui, tout en lançant de vigoureux articles contre les fameuses ordonnances, cherche à ravir au clergé le traitement porté sur le budget, et à réduire, par la famine, ces prêtres qu'il semble vouloir affranchir, ce M. D. conçoit trop bien l'influence antiphilosophique que pourrait obtenir le savant et équitable rédacteur du *Catholique* pour faciliter la publication de ses œuvres. Il en est de même à l'égard de ce qui se passe aujourd'hui dans les Pays-Bas. Messieurs du *Globe* ont semblé prendre un grand intérêt aux affaires de ce royaume. Bientôt le silence a succédé. Mais là, les catholiques ont adopté une politique trop bonne pour qu'on veuille la divulguer beaucoup. Que deviendrait l'éclectisme en France et ailleurs, si le christianisme orthodoxe marchait franchement et sans crainte dans les voies de la science et des libertés populaires ? Laisser les catholiques français s'attacher misérablement à une légitimité sans limites, à la censure, à tous les oripeaux d'un régime suranné est bien plus profitable. Voilà, Monsieur, soyez en persuadé, la

tactique de nos propagateurs de lumières. Vous ne voudrez pas, sans doute, seconder leurs intentions malveillantes ; et j'espère, qu'après avoir lu l'écrit de M. d'Eckstein, vous ne négligerez pas de le faire connaître en lui consacrant un article. Lui-même m'a promis de rendre compte des événements importants qui signalent la session actuelle des états généraux. Ces événements auraient en France une influence salubre s'ils y étaient bien complètement connus ; mais tous les journalistes refusent de les aborder *dans leur ensemble*. Les libéraux antichrétiens voient d'un œil inquiet exploiter par de francs catholiques la mine féconde dont ils tiraient seuls les bénéfices depuis si longtemps. La *Quotidienne* et la *Gazette* considèrent, avec dépit et embarras, des catholiques qu'elles n'osent blâmer, réclamant toutes les libertés constitutionnelles odieuses à l'esprit soi-disant monarchique français. Aussi ai-je vu avec peine, dans votre numéro du 2-3 février, une comparaison, établie par le *Courrier de la Meuse*, entre le langage actuel des Belges et celui des fidèles serviteurs des Bourbons sous M. Decazes. Les serviteurs des Bourbons, autrement dits les ultras, n'ont jamais voulu franchement aucune des conséquences qui dérivent de la Charte en faveur des libertés publiques. La censure, les fraudes électorales, la dilapidation des finances, l'accaparement des places au moyen d'une congrégation politico-religieuse, tel a été le but constant de leurs efforts. Ils ont commis, à mes yeux, le crime impardonnable de rendre la foi catholique suspecte à une masse énorme de citoyens ; ils lui ont fait un tort plus durable que les ennemis patents les plus acharnés. Dieu garde les Belges loyaux et amis sincères de la religion et du pays de leur ressembler en rien. Vous m'approuverez sans doute, Monsieur, de vous

parler sans réticence et d'une manière conforme à ma conviction intime... »

Dans une autre lettre, non moins curieuse, adressée également au rédacteur du *Catholique des Pays-Bas*, M. de Mérode parlait de son propre écrit : « Je n'ai eu, disait-il, d'autre but, en publiant cette brochure, que de montrer aux libéraux, amis de la justice et de la vérité, ainsi qu'aux catholiques français qui, sans le savoir, font de la religion le marchepied d'une politique rétrograde, qu'on pouvait être bon chrétien et ne pas croire à la nécessité ou aux avantages de l'absolutisme monarchique; qu'une charte n'était pas à dédaigner et ne méritait point l'aversion qui se montre sans cesse contre le régime constitutionnel dans les mandements des évêques, les instructions des prédicateurs et même dans les écrits de M. de Lamennais. J'ai cherché à populariser autant qu'il m'était possible le journal mensuel de M. d'Eckstein qui, malgré ses défauts de forme et de clarté dans certains passages, ne peut qu'élever beaucoup les idées de tout homme sérieux et instruit décidé à prendre la peine de le lire avec attention. Vous avez vu probablement la lettre qu'il a fait insérer dans le *Correspondant*, en réponse à une critique du *Globe*, faite avec esprit par M. Ch. Rémusat et,

si vous ne la connaissez pas, je vous engagerais à la lire parce qu'elle indique très-bien le but et les intentions de M. d'Eckstein, disposé à faire, par les doctrines de liberté réelle et les armes de la science, une guerre vigoureuse au philosophisme despote de certains libéraux. » Il ajoutait : « Comme je vais quelquefois chez M. de la Fayette, beau-frère de ma belle-mère, je rencontre des députés ou écrivains de la gauche, et je leur fais hardiment des reproches sur leur connivence mal déguisée avec le détestable monopole de l'université. J'ai arraché à l'un d'eux dernièrement des aveux qui ont un peu embarrassé des jeunes gens dont les idées sont plus généreuses. Mais ils demandent à leur tour si les catholiques belges sont francs dans leur défense des principes constitutionnels, et s'ils agiraient comme ils parlent aujourd'hui dans le cas où ils seraient les plus forts. Je leur réponds que les Belges ne sont pas comédiens, qu'ils ont éprouvé précédemment peut-être une certaine répugnance à admettre la liberté, surtout l'égalité des cultes devant la loi ; mais qu'aujourd'hui leur parole est donnée, qu'ils comprennent leur temps et qu'on ne les verrait pas démentir, en cas de supériorité, des opinions professées hautement pendant qu'ils sont sous le joug. Ose-

raient-ils ressembler à ce Galiani qui écrivait à M^{me} d'Épinay, le 22 juin 1771 : « Tous les grands
 « hommes ont été intolérants et il faut l'être.
 « Si l'on rencontre sur son chemin un prince
 « sot, il faut lui prêcher la tolérance, afin qu'il
 « donne dans le piège et que le parti écrasé ait
 « le temps de se relever par la tolérance qu'on
 « lui accorde et d'écraser son adversaire à son
 « tour, car le sermon sur la tolérance est un
 « sermon fait aux sots et aux gens dupes. »
 (*Correspondance de Grimm*, II^e part., t. II,
 p. 242). Le philosophisme peut avoir besoin
 de cette misérable hypocrisie, mais la vraie
 religion, fécondée par le sang des martyrs, pos-
 sède en elle-même la force de se maintenir sans
 l'appui du pouvoir temporel, et cette protection
 même doit être tellement désintéressée et rai-
 sonnable, pour être utile, qu'on peut douter si
 la liberté pure et simple n'est pas préféré-
 rable... (1). »

(1) On ne lira pas sans curiosité la réponse du rédacteur
 du *Catholique des Pays-Bas*, M. A. Bartels, qui avait abandon-
 né le protestantisme et qui montrait le zèle ardent d'un
 néophyte :

« Une aussi honorable confiance provoque toute ma
 franchise et j'ose vous avouer, Monsieur le Comte, que non-
 seulement je ne vois pas de salut pour la société hors des

Le 18 février 1830, s'éteignit, à Bruxelles, le chef vénéré de la maison de Mérode. Le respec-

principes de M. de Lamennais, mais encore que la lecture la plus assidue de ce grand écrivain ne me fait apercevoir aucune des contradictions qu'on lui reproche assez souvent. Le *Mémorial* me paraît avoir très-bien défini dernièrement dans quel sens M. de Lamennais demande la liberté de la presse et celle du culte.

« Je professe, Monsieur le Comte, une trop haute idée de votre caractère pour craindre de vous avoir offensé par de légères restrictions à l'assentiment que tous les catholiques vous devraient sans réserve, s'il ne s'agissait que du zèle et de la droiture.

« Je me félicite, Monsieur le Comte, de voir ces messieurs du *Globe* si bien appréciés par vous; il n'y a aucune bonne foi chez ces gens. Oter au clergé le salaire qu'il tient de l'État, comme indemnité, serait fort utile au clergé même si on lui permettait d'acquérir et de posséder, mais voilà précisément ce qu'ils ne veulent pas non plus, comme ils le font voir en applaudissant à la spoliation dont il a été victime en France et dont ils veulent le rendre victime en Espagne.

« Nos libéraux belges n'ont signé les pétitions contre le monopole qu'afin de se réserver le moyen d'interpréter ensuite à leur guise un mouvement qu'ils étaient trop faibles par eux-mêmes pour combattre. Au fond, ils ne détestent du monopole que son *impuissance*, ils veulent faire légaliser le mal, alors les *formes* seront accomplies et ces messieurs se riront de nous. La vanité, l'amour des places et quelque

table curé dont il goûtait beaucoup le ministère était près de lui et venait de lui lire, à sa demande, la prière qu'il faisait tous les jours lorsqu'il se sentit tomber en défaillance : il rendit ainsi le dernier soupir sans agonie. Le comte Félix, rappelé en Belgique, y prolongea son séjour et devint acteur dans les mémorables événements auxquels nous devons l'indépendance de notre patrie.

chose de *procédurier* dans l'esprit, voilà les seuls mobiles de nos *alliés*. Un avocat vit d'opposition, comme beaucoup de négociants du million-merlin. Voilà tout le secret de la dissidence des soi-disant libéraux et des véritables ministériels. L'opposition catholique est la seule chaleureuse et sentie ; le ministère aura bon marché de l'autre dès qu'il voudra l'attirer à lui. »



III

Le 25 août commencèrent à Bruxelles les troubles qui aboutirent à la séparation du nord et du midi des Pays-Bas. Sur l'initiative de quelques notables, parmi lesquels on remarquait M. Félix de Mérode, une garde bourgeoise chargée du maintien de l'ordre fut créée, et, comme d'autres membres de la noblesse, M. de Mérode entra dans cette milice citoyenne, sans vouloir aucun grade, aucune distinction. Le 28, les notables, réunis à l'hôtel de ville, le désignèrent, avec quatre autres délégués, pour rédiger une adresse ayant pour but d'exposer

au roi les fatales conséquences du système suivi par les ministres et d'obtenir la prompte convocation des états généraux. Il fut aussi un des cinq députés chargés de porter cette adresse à la Haye.

Quand ils revinrent à Bruxelles dans la soirée du 1^{er} septembre, le mouvement national était devenu irrésistible. On ne réclamait plus seulement le redressement des griefs ou la retraite de ministres impopulaires : on demandait la séparation administrative du nord et du sud. Le prince d'Orange, entré dans Bruxelles comme médiateur, consentit, après des incidents émouvants, à retourner à la Haye pour se rendre, auprès du roi, l'interprète des vœux des Belges. Il n'était pas encore question d'un changement de dynastie ; mais chaque jour on faisait un pas de plus dans la voie révolutionnaire. Le 8 septembre était instituée une *commission de sûreté publique* qui allait se substituer à l'autorité communale jusqu'au moment où le peuple, l'accusant aussi de modérantisme, l'expulserait de l'hôtel de ville. Nommé membre de la *commission de sûreté*, M. de Mérode avança une somme considérable pour ramener l'ordre en venant en aide aux ouvriers qui étaient victimes des troubles.

Bientôt les derniers vestiges d'un pouvoir légal ou régulier disparurent devant le peuple décidé à lutter contre les troupes royales qui menaçaient Bruxelles. MM. de Mérode, Van de Weyer et Gendebien, réunis, le 18 septembre, à l'hôtel de ville, dans le salon dit du *conseil*, avec d'autres patriotes, avaient résolu de ne pas prendre l'offensive, mais, si Bruxelles était attaqué, de repousser la force par la force. Ils étaient aussi convenus de former à eux trois, le cas échéant, un gouvernement provisoire.

Après l'expulsion violente de la *commission de sûreté* et le désarmement de la garde bourgeoise par le peuple, la confiance fit place au découragement et aux plus sinistres appréhensions. Ne croyant pas qu'une poignée d'hommes indisciplinés pourrait affronter l'élite des troupes royales, ceux des patriotes qui s'étaient trouvés jusqu'alors au premier rang désespérèrent de la cause pour laquelle ils avaient tout risqué et quittèrent la ville. Le comte Félix céda, lui aussi, aux instances de ses proches et de ses amis. Le 22 septembre, il arriva au château de Rixensart où se trouvait sa mère, et, comme elle ne l'y croyait pas en sûreté, elle le décida à se rendre à Solre-

sur-Sambre. Ce fut là qu'il apprit la résistance inattendue du peuple, et aussitôt il résolut, comme les autres chefs, de rentrer dans Bruxelles.

Le 26 septembre, le nom si respectable du comte Félix de Mérode figurait dans la proclamation où était annoncée la formation du gouvernement qui venait de se constituer au bruit du canon. Fidèle à l'union, le comte Félix s'associait, lui catholique convaincu, à des libéraux également inébranlables, MM. de Potter, A. Gendebien, Ch. Rogier et S. Van de Weyer. Invoquant la liberté en tout et pour tous, ils allaient travailler de concert à la régénération de la Belgique.

Tandis que le comte Félix siégeait au gouvernement provisoire, un autre Mérode entraît comme simple volontaire dans la compagnie des *chasseurs de Chasteler*. C'était le comte Frédéric, le troisième des quatre frères ('). Jusqu'alors il n'avait pas attiré l'attention sur lui ; mais ses proches connaissaient la générosité de son caractère et l'élévation de son esprit. Résidant en France, au château de Blanville, comblé de tous les dons de la fortune, heureux

(') Il était né le 9 juin 1792.

au foyer domestique (1), le comte Frédéric avait tout quitté pour voler au secours de ses compatriotes, entraînant d'autres Belges sur ses pas et les soudoyant de ses propres deniers. Présenté au gouvernement provisoire par son frère, il déclare qu'il appartient à la patrie ; il offre ses services, mais, dans son dévouement chevaleresque, il se juge encore indigne de tout commandement.

« D'après les idées communes, dit un historien de cette époque, il y avait dans une telle conduite plus que de l'exaltation. Que pouvait-il demander, lui, aristocrate par état, à une révolution toute populaire ? Il ne lui demandait rien ; mais il venait se sacrifier pour une cause qui lui paraissait légitime et sainte. Le comte de Mérode s'était profondément épris de cette idée, qui fermentait alors dans beaucoup de jeunes et belles âmes, que la société avait besoin de se régénérer, qu'elle ne pouvait l'être que par l'union du catholicisme et de la liberté ; du catholicisme, qui a fondé la civilisation moderne, et de la liberté, sans laquelle il n'y a

(1) Il avait épousé, en 1811, M^{lle} Amélie du Cluzel, fille du comte du Cluzel, fait par Louis XVIII lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis.

que dégradation intellectuelle et morale, et que notre siècle réclame avec tant d'insistance qu'il était impossible de la lui refuser. Il lui semblait que la Belgique était digne entre les peuples de donner le signal de cette salutaire rénovation. »

Le comte Frédéric voulut s'enrôler comme simple volontaire dans les chasseurs de Chasteler et partager toutes les fatigues, tous les périls des vaillants plébéiens qui combattaient pour l'indépendance du pays. Le 16 octobre, il rejoignit le général Niellon sur les bords du Démer; son arrivée inattendue produisit un effet électrique sur cette petite troupe de huit cents hommes qui manœuvrait derrière un corps de quinze mille Hollandais. Le comte de Mérode ne voulut se distinguer de ses compagnons que par une intrépidité poussée jusqu'à l'héroïsme. La mort cependant semblait menacer surtout les plus nobles cœurs. Le 19 octobre, l'action s'engage près de Lierre, et Jenneval, l'auteur de la *Brabançonne*, tombe mortellement blessé à côté du comte Frédéric. Celui-ci n'a frémi que d'enthousiasme. « En avant, mes amis, s'écrie-t-il. Les braves ne meurent pas. » Les volontaires, électrisés par l'intrépidité de ce héros, semblent invincibles; les Hollandais reculent jusqu'au

village de Berchem ; mais là, ils font volte-face, et une action très-vive s'engage à portée de pistolet. Le comte Frédéric était, suivant son habitude, au premier rang, et jamais il n'avait montré plus de sérénité en face du danger : c'était, hélas ! son jour suprême ; une balle lui cassa la cuisse. Quoique frappé mortellement, l'intrépide volontaire trouva encore assez d'énergie pour lâcher deux coups de fusil aux Hollandais qui accouraient ; puis il saisit un de ses pistolets, résolu à se défendre jusqu'à la mort. Lorsqu'il eût été dégagé par ses compagnons d'armes, il ne perdit pas sa fermeté ; comme on lui témoignait la crainte que sa blessure ne fût dangereuse : « Eh bien ! Messieurs, répondit-il, ce sont là les fruits de la guerre. » Transporté à Malines, au milieu des plus vives souffrances, il joignait sa voix à celle des volontaires qu'il rencontrait sur la route et qui chantaient des airs patriotiques (1).

On conservait encore l'espoir de sauver le héros de Berchem : le 26 octobre, il avait subi, avec ce courage qu'il montrait sur le champ de bataille, l'amputation de la jambe

(1) Il fut porté dans la maison de M. Opdebeeck, non loin de la Grand'Place.

droite, et cette grave opération avait réussi.

La Belgique entière admirait ce gentilhomme qui était venu sacrifier sa vie si heureuse pour la liberté : en quelques jours, il avait acquis une popularité sans égale ; déjà la nation le saluait comme le chef futur de l'État. « Le malheur arrivé à M. Frédéric de Mérode, disait un journal influent (le *Politique*, de Liège), a puissamment développé une idée qui germait déjà dans beaucoup d'esprits : c'est, s'il survit à l'amputation, de le proposer au Congrès comme candidat à la dignité de chef du gouvernement. La conduite et la position de cet excellent citoyen inspirent une sympathie universelle. Jeune, possesseur d'une fortune immense, pouvant, comme tant d'autres, aller attendre à l'étranger que le sort de son pays fût fixé avant d'y rentrer, on l'a vu se vouer, l'un des premiers, à la défense de notre sainte cause, et, simple volontaire, braver toutes les privations, tous les dangers, pour son triomphe. A ces titres se mêle une idée dont la singularité a quelque chose de touchant et de poétique, c'est que la mutilation du chef de l'État serait une image où s'associeraient sa gloire et les souvenirs de notre émancipation. » Le *Courrier des Pays-Bas*, l'organe presque officiel de la Belgique insurgée, ratifiait aussi

le vœu du peuple en faveur du héros de Berchem (1).

Pendant le comte Frédéric était cloué sur son lit de douleur, ignorant les préoccupations dont il était l'objet, et regrettant seulement de n'avoir pu suivre ses compagnons à Anvers. Un imprudent visiteur lui parla enfin des vœux que l'on formait en sa faveur, et lui communiqua l'article du *Courrier des Pays-Bas*. « Qu'est-ce à dire ! s'écria-t-il avec énergie, j'ai combattu pour la liberté de mon pays, on veut ternir ma conduite en me prêtant des idées ambitieuses que je n'ai jamais eues ; qu'on réponde à cet article, je le veux, je l'exige. » Doué d'une constitution extrêmement nerveuse, les moindres impressions devaient influencer sur son état ; déjà une fièvre ardente l'avait saisi, et la crise dans laquelle se trouvait le pays, le bombardement d'Anvers, les vœux mêmes de ses admirateurs, tout contribuait à empirer le mal. Son cerveau s'affecta ; mais, dans son délire, c'était encore sur le champ de bataille

(1) M. A. Gendebien a écrit dans ses *Souvenirs* qu'il était vrai que tous les yeux s'étaient portés vers le comte Frédéric, blessé à Berchem, et que les vœux unanimes l'appelaient à gouverner la Belgique en qualité de roi ou de grand-duc.

qu'il se transportait. « En avant, s'écriait-il, poursuivez!... Chargez vos armes!... Effacez-vous!... Arrivez donc!... »

La comtesse Amélie était accourue de Blainville et ne quittait pas le chevet de son héroïque et infortuné mari. Ayant appris au château de Trelon le malheur survenu à Berchem, le comte Henri était également parti pour Malines (1). Bientôt il fallut renoncer à toute espérance. Peu de temps avant sa mort, le comte, ayant repris ses sens, accomplit ses devoirs religieux, remercia les médecins qui l'assistaient, puis, se tournant vers un de ses plus anciens amis, M. de Lagotellerie, qui était venu de France pour le voir : « Lui aussi est un brave,

(1) « ... Je partis pour Malines, avec ma femme, pour aller voir mon frère. Il était sur un lit mécanique et dans une chambre obscure qui n'était éclairée que par une lampe. Sa femme et le comte Ferdinand de Grammont étaient auprès de lui. Il était déjà si mal, que l'on ne permettait à aucune personne, qu'il n'avait pas vue dès le commencement de sa maladie, d'approcher de lui ; on ne nous permit d'entrer que parce qu'il était endormi, et en nous tenant derrière son lit. Après y être restés quelques instants, on nous fit sortir dans la crainte qu'il ne se réveillât, et depuis lors je ne le vis plus... » *Souvenirs du comte Henri de Mérode*, t. II, p. 238.

dit-il d'une voix agonisante. Dans les journées de juillet, officier de cuirassiers, il n'a pas voulu tirer l'épée contre ses frères. Lorsque l'ordre lui fut intimé de marcher, se croyant encore lié par son serment, il monta à cheval, et resta pendant plus de six heures exposé au feu le plus meurtrier... Celui-là, répétait-il en haussant la voix, celui-là s'est bien conduit aussi... (1) » Tous les assistants sanglotaient; bientôt le râle survint, et le comte Frédéric de Mérode, âgé de trente-huit ans, s'éteignit entre les bras du vénérable ecclésiastique qui devait occuper bientôt le siège archiepiscopal de la Belgique. Ce fut le 5 novembre 1830, à quatre heures du matin, que le pays perdit le héros qu'il voulait choisir pour son chef. Retenu à Bruxelles par les labeurs du gouvernement, le comte Félix, qui connaissait l'état désespéré de

(1) « *Paroles touchantes que le pauvre Fritz m'adressa dans ses derniers moments.* En me voyant entrer il me fixa et me dit : Ah ! *ma belle et bonne.* J'étais bien sûr que tu viendrais me voir. Puis se tournant vers les médecins, il ajouta : « Et lui aussi est un brave. Dans les journées de juillet, se croyant lié par ses serments, il monta à cheval et resta plus de six heures exposé au feu le plus meurtrier, sans vouloir se servir de son sabre, et il n'avait pas même pris ses pistolets... » Note autographe de M. de Lagotellerie.

son frère, avait voulu veiller pendant la dernière nuit ; il était résigné, mais vivement ému (1).

Quelques jours après, une foule silencieuse suivait dans le cimetière du village de Berchem la dépouille mortelle du comte Frédéric de Mérode. Autour du caveau qui allait recevoir cette glorieuse dépouille, on voyait les trois frères de l'illustre victime ; M. Charles Rogier, membre et délégué du gouvernement provisoire, M. de Robiano, gouverneur de la province d'Anvers, puis les amis et les nombreux compagnons d'armes du comte Frédéric qui étaient accourus d'Anvers, de Malines et de Bruxelles, pour rendre un dernier hommage à sa mémoire. Quand le cercueil fut descendu dans la tombe, M. Rogier, avec une éloquence qui parlait de l'âme, peignit le deuil de la patrie.

« Ici, dit-il, repose M. Frédéric de Mérode, atteint d'une balle hollandaise, près des lieux où ses restes ont été déposés. Ses amis, ses concitoyens viennent gémir sur le coup funeste qui

(1) Le duc de Mahon-Crillon lui écrivait le 29 octobre, afin de lui faire agréer les vœux de sa bien vive amitié pour la guérison de son frère ; — « ou, si le ciel ne nous accorde pas cette faveur, pour que votre âme forte puisse supporter un tel coup. »

l'enlève à la patrie qu'il a si vaillamment défendue. Le coup qui les frappe a été d'autant plus douloureux qu'il était inattendu. Pendant la courte durée de sa maladie, rien n'annonçait, en effet, qu'une fin si prompte était réservée à cette noble existence, tout se réunissait pour cacher les progrès du mal aux yeux des amis qui l'entouraient : la tranquillité de son esprit, la sérénité de ses traits, la gaieté même de ses entretiens. C'est qu'aussi, Messieurs, elle est très-paisible, elle est bien joyeuse la conscience de celui qui meurt pour le salut de son pays, pour l'accomplissement d'un devoir. Et, cependant, quel devoir impérieux poussait notre infortuné concitoyen à affronter la mort, le forçait à quitter la capitale de la France, à parcourir quatre-vingts lieues de pays, à abandonner une épouse, une existence brillante, les délices d'une vie opulente et délicate ? Ce qui le poussait, c'était la passion des âmes généreuses, un amour vif et désintéressé de la liberté. A peine avait-il touché le sol de la Belgique, qu'on le vit, modeste et sans faste, se porter au rang le plus périlleux des combattants, toujours prêt à affronter les premiers dangers, faisant la guerre en volontaire, et si simple dans son dévouement que chacun de nous ignorait qu'il fût au combat, et que

nous apprîmes, en même temps, et son malheur et sa conduite héroïque. Et maintenant, il repose, et l'espoir de ses amis a été douloureusement trompé, et leurs vœux n'ont rien pu pour le sauver. Que, du moins, noble victime, les regrets, la reconnaissance, l'admiration de la patrie t'accompagnent ! Peut-être la Providence a-t-elle voulu qu'à côté de tant d'humbles dévouements le sacrifice d'une grande existence vint sanctifier notre révolution. M. de Mérode appartenait, par sa naissance, à une famille dont l'histoire a, dès longtemps, accueilli le nom ; qu'il emporte cet insigne honneur, et nous cette consolation que ce nom se rattache désormais à l'un des fastes les plus glorieux de la civilisation moderne et de la liberté (!). »

(¹) Le 13 décembre 1830, douze jours avant sa mort, M^{me} du Cluzel écrivait au comte Félix de Mérode : « Il est bien temps, cher Félix (permettez-moi ce nom) de venir m'affliger et parler avec vous de notre précieux ami. Quelle perte cruelle nous avons faite ! J'en sens toute l'étendue et avec une douloureuse amertume... M. du Cluzel le regrette aussi du fond du cœur. Et pour vous, mon cher, que de motifs de regret : vous avez perdu l'ami, le compagnon de votre enfance, enfin un frère rempli de nobles et grandes qualités, et qui se sont développées d'une manière aussi touchante que remarquable à ses derniers moments. Que

de courage et de sentiments héroïques et religieux ! Mais de tels sentiments sont aussi consolateurs. Ma pauvre Amélie est profondément affligée de son malheur ; elle sent si bien tout ce qu'elle a perdu, car elle avait toujours jugé et apprécié les grandes qualités de son mari. La voilà en route pour nous revenir ; mais je sais combien son départ lui aura coûté... »



IV

Membre du Gouvernement provisoire et délégué au *comité central* qui était chargé du pouvoir exécutif, le comte Félix de Mérode associa glorieusement son nom à toutes les mesures libérales et démocratiques qui réalisèrent le programme de l'union naguère conclue entre les catholiques et les libéraux. Plus d'une fois, cependant, il se trouva en opposition avec M. de Potter, qui l'accusait même *d'inerte modérantisme*. Il est vrai que M. de Mérode refusait de suivre M. de Potter dans la voie républicaine où celui-ci s'aventurait; il répugnait aussi à se servir hâtivement d'une dicta-

ture temporaire pour frapper de perpétuelle déchéance la maison d'Orange-Nassau. Dans l'opinion de M. de Potter, le Gouvernement provisoire, indépendant du Congrès convoqué par lui, devait demeurer pouvoir exécutif suprême; M. de Mérode, d'accord avec ses autres collègues du comité central, voulait, au contraire, que le Congrès, émané de la nation, restât pleinement investi de la mission constituante. Tandis que M. de Potter, conséquent avec lui-même, proposait de différer les élections pour le Congrès jusqu'à ce que le Gouvernement eût résolu souverainement les questions vitales, M. de Mérode et les autres membres du comité hâtaient de tous leurs vœux la réunion de cette assemblée à laquelle ils voulaient remettre le pouvoir suprême (').

Le 27 octobre eurent lieu les élections géné-

(') Dans ses *Souvenirs personnels*, publiés en 1840, M. de Potter traitait fort mal son ancien collègue : il montrait à la fois, dit-il, *l'esprit dominateur du prêtre* et *l'outrageuse superbe du grand vassal*. Par contre, un jour que M. de Potter parlait de déployer plus de vigueur contre les principaux meneurs des troubles orangistes, M. de Mérode l'accusa d'être un *Robespierre*. Ce trait le peint mieux ; il était vif et parfois mordant ; mais *d'outrageuse superbe*, il n'en avait guère.

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.



rales d'où sortit le Congrès chargé de constituer définitivement la Belgique. Trois districts, ceux de Bruxelles, de Maestricht et de Malines portèrent leurs suffrages sur le comte Félix de Mérode, tandis que l'arrondissement de Soignies élisait son frère puîné, le comte Werner (*). Le premier prit la résolution d'opter pour Maestricht, afin d'affirmer hautement que cette ancienne ville belge devait rester à la Belgique.

Pendant la nuit qui suivit les élections pour le Congrès, le général Chassé ordonna le bombardement d'Anvers. Ce terrible désastre bouleversa le comte Félix et changea ses dispositions à l'égard de la maison d'Orange. Un jour il devait dire au Congrès : « ... Avant le cruel bombardement de la plus florissante de nos villes, je reportais souvent mes regards, si ce n'est sur l'héritier d'un beau royaume divisé, du moins sur un de ses descendants; j'étais prêt, pour ma part, à reconnaître le dernier de ces jeunes princes, parce qu'il ne pouvait maintenir sa légitimité future qu'en se reconnaissant

(*) Il avait épousé en 1818 M^{lle} de Spangen, fille unique du comte de Spangen et, disait le comte de Mérode-Westerloo, le plus grand parti de la Belgique.

l'élu du peuple, à l'exclusion de ses deux aînés. Parmi mes collègues du gouvernement, un seul partageait mon opinion ; tous les autres considéraient comme un malheur pour notre patrie, comme le germe de révolutions nouvelles et inévitables, le retour d'un prince d'Orange, quel qu'il fût. Cette nuit désastreuse où, du sommet de l'édifice qui nous rassemble, j'ai vu les flammes dévorantes allumées par Guillaume s'élever dans les rues et consumer une ville belge qui n'avait d'autre tort que d'être demeurée trop longtemps soumise à son sceptre ; cette nuit effroyable, pendant laquelle je veillais, en frémissant d'horreur et d'indignation, m'a convaincu qu'il fallait rompre tous nos liens avec une famille batave manifestement ennemie du peuple belge....» (1).

(1) Séance du 12 janvier 1831 (*Discussions du Congrès national*, t. II, p. 108). Dans ses *Souvenirs personnels* (t. I, p. 191), M. de Potter donne de curieux détails sur un entretien qu'il avait eu avec M. de Grammont au sujet du prince d'Orange : « Un marquis français, député à la chambre de 1830 et proche allié du comte de Mérode, se trouvant en Belgique, vint au comité central et me fut présenté par mon collègue au gouvernement comme un homme fort influent auprès de la royauté citoyenne..... M. le marquis me dit que la république n'avait point de

Selon le témoignage de contemporains dignes de foi, un grand nombre de Belges, après la mort du comte Frédéric, avaient exprimé l'espoir de faire reporter sur son frère l'intérêt et l'affection qu'avait si bien mérités cette noble victime. On parlait même à l'étranger de l'élé-

chances ; qu'un roi indigène ne nous assurerait aucun appui, ne nous ouvrirait aucun débouché au dehors ; qu'un membre d'une des familles régnantes en Europe nous attirerait des guerres interminables, par la jalousie des autres puissances qui ne pourraient voir de bon œil l'agrandissement de l'une d'elles. Tout cela était vrai, et j'en convins sans peine. Cependant je crus devoir retourner *l'honorable* de toutes les façons, afin de découvrir s'il avait mission, de qui il la tenait et quelle elle était positivement. La mission était évidente, et le plénipotentiaire trouva une réponse à chacune de mes objections. — N'avait-on pas demandé un prince de la maison d'Orléans ? — Oui, mais cela aurait pu compromettre le sort de la révolution de juillet. — Le choix ne pourrait-il pas tomber sur M. de Mérode lui-même ? — Ce choix était improbable ; et puis il n'aurait levé aucune des difficultés. — Et la réunion à la France ? — Était impossible *pour le moment*. — Que fallait-il donc faire ? — Prendre le prince d'Orange... »

Plus tard, en novembre, un intime ami du comte Félix lui écrivait de Paris : « M. de Grammont vous aura sans doute fait quelques communications importantes que je n'ose confier au papier..... Nous faisons tous des vœux pour vous. »

vation probable du comte Félix. Mais ce dernier, dépourvu d'ambition, se gardait d'encourager les dispositions de ses amis (1).

Le Congrès ayant été ouvert le 10 novembre, le comte de Mérode s'empressa de reconnaître sa suprématie. Le 12, le gouvernement provisoire, à l'exception de M. de Potter, remettait à,

(1) M. A. Gendebien a écrit : « Je crois que M. Félix de Mérode était très-flatté de l'éventualité qu'on faisait briller à son imagination. Cependant la justice m'oblige de dire que je ne connais, personnellement, aucun fait sérieux qui autorise cette supposition. » Dans une lettre du 18 novembre, un dignitaire du diocèse de Besançon s'exprimait en ces termes : « . . . J'ai vu, Monsieur le comte, les vœux d'un grand nombre de Belges pour votre malheureux frère et pour vous... Que si la Providence vous destine à un poste périlleux, j'en félicite votre nation; vous lui ferez connaître la différence qu'il y a entre un gouvernement basé sur la justice et la liberté, et celui qui ne s'appuie que sur l'arbitraire et l'oppression... » Quelques jours auparavant, M. Victor de Caraman écrivait de Boussu à son cousin : « ... Dans des circonstances aussi difficiles que celles que vous avez eu à traverser, il est satisfaisant d'être l'objet de l'estime et de la confiance de tout un peuple comme vous l'êtes; on place en vous de belles espérances qui assureront la tranquillité de votre pays. Croyez bien, mon cher Félix, que personne n'y applaudit plus que moi et ne jouira plus sincèrement d'un succès aussi honorable... »

l'assemblée le pouvoir qu'il exerçait depuis le 24 septembre « dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays. » Le Congrès, après avoir voté des remerciements aux membres du Gouvernement provisoire, décida, séance tenante, que le pouvoir exécutif serait délégué aux personnes qui composaient ce gouvernement (1).

Le 18, le comte Félix s'associe au vote par lequel l'assemblée, à l'unanimité, proclame l'indépendance de la Belgique, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique.

Deux jours après, le Congrès national assistait en corps au service funèbre que le Gouvernement provisoire faisait célébrer dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, pour le comte Frédéric de Mérode. Cet hommage solennel était dû au citoyen qui était resté noblement fidèle à la devise de sa famille : *Plus d'honneur que d'honneurs*; au gentilhomme qui était mort pour le peuple et la liberté. « Ce fut pour lui, dit le

(1) Le lendemain M. de Potter donna sa démission à ses collègues par une lettre motivée, qu'il communiqua au Congrès, et, le 23, il justifia sa conduite dans l'écrit intitulé : *Lettre à mes concitoyens*. « M. de Mérode répondit seul, dit M. de Potter : il y avait du moins de la franchise dans ce fait. »

comte Henri, une glorieuse récompense d'avoir perdu la vie pour la cause de son pays (1). »

Le comte Félix était encore sous l'empire de ces patriotiques émotions, lorsque, le 23, s'ouvrit la discussion sur la déchéance de la maison d'Orange-Nassau. Il ne prit point une part active aux débats; mais il s'associa (quoique avec regret, croyons-nous) à la majorité (cent soixante et une voix contre vingt-huit) qui prononça l'exclusion des membres de la dynastie de 1815. Non, ce n'était pas la solution qu'il entrevoyait, le 28 août précé-

(1) La maison de Mérode voulut aussi honorer dignement la mémoire du volontaire de Berchem. Elle chargea G. Geefs de lui élever un monument dans l'église Sainte-Gudule. Placé en 1835 dans la chapelle de la Vierge, ce monument répond parfaitement à sa destination. C'est un sarcophage surmonté de la statue du héros : le sculpteur a fait revivre le comte Frédéric tel qu'il était à Berchem, vêtu de la blouse populaire, renversé par la mitraille, et néanmoins dans une attitude encore ferme, le pistolet à la main pour repousser l'ennemi qui s'avance sur lui. Au-dessous de l'écusson de la famille, on lit cette modeste épitaphe :

FREDERICO COMITI DE MERODE
 INTER LIBERATORES BELGII PROPUGNATORI STRENUO
 QUI CATHOLICAE FIDEI PATRIAEQUE JURA TUENDO,
 PERCUSSUS AD BERCHEM MECHLINIAE PIE OCCUBUIT.
 ANNO DOMINI MDCCCXXX.

dent, quand il était choisi par les notables de Bruxelles comme l'un de leurs mandataires chargés de faire connaître au roi des Pays-Bas les vœux des habitants des provinces méridionales (1).

(1) Deux jours après le vote du Congrès, M. de Mérode recevait de M. V. de Caraman la communication suivante :
« Voilà, mon cher Félix, une lettre de notre oncle le diplomate. Je vous l'envoie, et je vous prie de lire attentivement l'extrait que vous trouverez ici... C'est un sermon qui arrive après coup, mais vous y verrez l'esprit de la diplomatie surannée, j'espère, des congrès européens des quinze dernières années, et ce qu'il nous présage ou a du moins envie de nous présager :

« Paris, 26 novembre.

« Vous êtes actuellement au moment de consolider ce
« que vous avez acquis à un prix bien cher, et vous ne
« serez pas étonné que le salut d'un pays auquel je tiens
« par tant de liens me porte à vous dire ce que ma vieille
« expérience m'inspire. Quoique retiré des affaires, je con-
« nais trop bien les dispositions de l'extérieur et je suis
« encore tenu trop bien au fait de ce qui se passe pour que
« je ne regarde pas comme un devoir de faire arriver
« jusques à vous ce qui, selon moi, peut avoir quelque
« influence sur la destinée de votre pays.

« Je sais que d'ici on vous a fait parvenir une invitation
« expresse en faveur du prince d'Orange, et on a même fait

**Absorbé par les travaux du comité central,
M. Félix de Mérode n'intervint pas fréquemment**

« connaître que ce n'était que par ce choix que l'on pouvait
« s'assurer de l'adhésion complète de la France.

« J'ai entendu discuter ici cette proposition et j'ai eu
« connaissance des motifs sur lesquels elle est fondée.

« Si on ne craint pas la guerre chez nous, il n'est pas
« moins vrai qu'on ne la veut pas.

« On sait que tout autre choix ne serait pas accepté par
« les autres puissances et tout autre choix amènerait donc
« l'intervention armée et par conséquent la guerre.

« Le prince d'Orange l'évite, parce qu'il convient à tout
« le monde, à l'Angleterre, à la Russie, à la Prusse, à la
« France par conséquent, toutes ces puissances voyant en
« lui un gage de sécurité.

« Il vous sera facile de faire avec lui toutes les conditions
« qui peuvent assurer votre indépendance, votre religion,
« et ouvrir à votre commerce les débouchés dont il a besoin.
« Dans tout ce que j'ai entendu ici, je n'ai pas vu élever
« contre lui une objection concluante, le moment est décisif,
« et je me suis dit que vous ne pourriez me savoir mauvais
« gré de vous dire ce que je pense dans une circonstance
« aussi grave. Vous en ferez ensuite ce que vous jugerez
« convenable, mais puisque j'avais par mes liens de parenté
« un moyen de faire parvenir jusques à vous et par vous
« ce que je crois utile à vous et à votre pays, je me suis
« décidé à vous l'écrire.

« Le choix du prince d'Orange consolide tout ce que vous
« avez voulu obtenir ; il vous assure l'aveu , la reconnais-

dans les discussions relatives à la Constitution ; quant aux votes qu'il émit, ils furent ceux d'un ancien et fidèle *unioniste* (1).

« sance et l'appui général. Tout autre choix entraîne des
« discussions peut-être interminables, vous expose à une
« résistance qui peut vous coûter bien cher, vous prive de
« tout appui, même de celui que nous aimerions à vous
« donner, et remet en question tout ce qui a été décidé avec
« tant et de si rudes sacrifices. Pesez tout cela dans votre
« sagesse, engagez ceux avec qui vous avez des relations
« intimes à le peser. Si je puis contribuer à fixer votre
« attention sur un point aussi important, je m'estimerai
« heureux, parce que je crois que c'est vous rendre un
« grand et véritable service que de vous montrer la vérité
« dans une circonstance où il y va de tout votre avenir. Si
« je me trompe, vous reconnaîtrez du moins ma bonne
« intention : elle m'est inspirée par mon sincère attachement. »

(1) Il vota pour l'institution de deux chambres et demanda, avec M. Rogier, que les sénateurs fussent nommés par les électeurs de la Chambre des représentants. Il se prononça en outre contre la dissolution du Sénat et proposa de laisser au Roi le droit de faire voter réunies les deux Chambres législatives. Cette proposition était assez bizarre, et M. Lebeau la qualifia plus sévèrement encore. M. de Mérode répondit : « Je conçois que l'on trouve un affront à faire entrer dans une chambre quarante ou cinquante pairs pour dénaturer l'opinion de la majorité ; mais voir la chambre haute se réunir et voter avec les représentants du

C'était pour le choix du chef définitif de l'État que M. de Mérode réservait principalement ses préoccupations. Louis-Philippe s'étant énergiquement prononcé contre la candidature du duc de Leuchtenberg, et ne voulant pas accorder le duc de Nemours, le Gouvernement provisoire crut devoir soutenir le prince Othon de Bavière, qui était le candidat préféré du Palais-Royal. Dans la séance du 12 janvier, M. de Mérode le recommande chaleureusement. Il supplie le Congrès, « au nom du salut de la patrie, » de proclamer sans retard le descendant de la maison de Wittelsbach. Mais la majorité, redoutant les embarras d'une régence, inclinait pour le duc de Leuchtenberg. Afin de ruiner cette candidature menaçante pour la dynastie de juillet ⁽¹⁾, le Palais-Royal change de tactique et

pays, rien ne me paraît plus simple et moins humiliant. » (*Discussions du Congrès*, t. I, p. 536.)

(¹) M. de Mérode disait à ce sujet : « ... Il est permis d'être confiant, et ma nature ne me porte pas aux précautions exagérées ; mais, j'ose le dire, le ministère du roi Louis-Philippe trahirait hautement ses devoirs, s'il n'opposait une résistance invincible à l'élévation d'un prince appartenant de si près à l'ex-dynastie napoléonienne. Si je parais ici m'opposer à la réunion à la France, ce n'est pas assurément, comme pourraient se l'imaginer certains esprits

laisse suffisamment entendre que Louis-Philippe ne s'opposera plus à l'avènement du duc de Nemours, si celui-ci réunit les suffrages de l'assemblée de Bruxelles. Le comte de Mérode fut dupe, comme bien d'autres, des assurances de M. Bresson et de M. de Lawoëstine : le 25 janvier, il faisait, avec cinquante-deux de ses collègues, la proposition de proclamer le duc de Nemours roi des Belges. Au surplus, il ne voyait alors le salut de la Belgique que dans le protectorat de la France vers laquelle il était entraîné par son éducation comme par ses alliances de famille. «Sans la France, dit-il au Congrès, sans la sympathie de son roi pour notre cause, je ne parlerais pas à cette tribune ;

souçonneux, que ma foi religieuse me porte à redouter la fusion complète avec nos voisins. J'ai passé parmi eux les plus belles années de ma vie, entouré d'excellents parents, d'amis les plus chers. Je suis loin de croire que l'Église catholique perdrait à l'union nationale des Belges avec les Français... Les Belges, malgré leur infériorité numérique, propageraient infailliblement à la tribune française, comme dans les journaux, les idées larges de tolérance, destinées à se répandre par tout l'univers, en dépit des fanatiques apostoliques de Portugal ou d'Espagne, comme des fanatiques anglicans ou voltairiens de la Grande-Bretagne et de la France... » *Discussions du Congrès*, t. II, p. 110.

je serais au moins en exil ; les Belges n'auraient ni indépendance ni nationalité.... Fatigué d'une incertitude sans terme, et pressé par la nécessité de prendre une résolution, j'ai pendant un jour consenti à me réunir aux partisans du duc de Leuchtenberg ; et c'est, sans doute, pour ce fait qu'une feuille parisienne, qui se distingue par la grandeur de son format et sa mauvaise volonté pour les Belges, a prétendu que je cherchais à soustraire la Belgique à l'influence française pour y organiser la théocratie. Au lieu de dénaturer nos actes et de mentir à la face du monde, ces doctes publicistes feraient mieux d'organiser chez eux, à notre exemple, la véritable liberté civile et religieuse (!)... » Une faible majorité se prononça le lendemain pour le duc de Nemours, et une députation dont faisait partie M. de Mérode se rendit à Paris, chargée d'annoncer officiellement au roi Louis-Philippe l'élection de son fils.

Devant l'énergique attitude de l'Angleterre, le cabinet du Palais-Royal recula. Bientôt la France adhéra à toutes les résolutions de la Conférence de Londres, et Louis-Philippe refusa

(¹) Séance du 2 février 1831. (*Discussions du Congrès*, t. II, p. 408.)

le trône de Belgique pour le duc de Nemours. Désappointé, mais non découragé, le Congrès résolut de mettre en vigueur la constitution qu'il avait adoptée et de confier temporairement le pouvoir exécutif à un régent.

La lutte la plus courtoise s'engagea entre M. Surllet de Chokier, président de l'Assemblée, et M. de Mérode ⁽¹⁾. Un contemporain bien informé assure que M. de Mérode, peu ambitieux de l'honneur qu'on voulait lui conférer, ne fit aucun effort pour assurer son élection. Cette indifférence accrut incontestablement les chances de M. de Surllet de Chokier, qui fut proclamé régent de la Belgique, tandis que le Gouvernement provisoire déposait pour la seconde fois l'autorité dont il avait été investi. Le Congrès décréta que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, et alloua à ses membres, comme récompense nationale, une indemnité de 150,000 florins. M. de Mérode accepta sa part, mais ce fut pour la transmettre à la commission chargée d'élever sur la place Saint-Michel

(1) Ils avaient déposé dans les mains d'un ami commun (M. Van de Weyer) un billet portant leurs signatures et conçu en ces termes laconiques : « Faites ce que vous trouverez bon : nous sommes d'accord. »

un monument aux victimes des journées de septembre (1).

Le régent confia successivement le ministère des affaires étrangères à M. Van de Weyer et à M. Lebeau. Ces hommes distingués rendirent à leur pays un service éminent, le premier en traçant la voie qui devait conduire à l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, le second en réalisant avec un éclatant succès une combinaison qui allait assurer à la Belgique son admission définitive parmi les États indépendants. Une députation composée du comte Félix de Mérode, de l'abbé de Foere, du comte H. Vilain XIII et de M. H. de Brouckere fut envoyée à Londres, afin de sonder les intentions du prince Léopold, des ministres anglais et des membres de la Conférence. La présence des deux premiers était significative, et elle eut un grand retentissement. En France, en Angleterre comme en Allemagne, on apprit avec une extrême surprise (car la révolution belge était sans cesse calomniée par la presse orangiste et absolutiste) que l'un des chefs de la noblesse catholique, et qu'un membre même du clergé se rendaient auprès d'un prince luthérien avec

(1) *Vie du comte Félix de Mérode*, p. 152.

la mission de l'engager à accepter la couronne de Belgique (1). Cette démarche hardie ne fut pas toutefois approuvée par l'universalité des catholiques : organe d'une minorité inflexible, M. le comte de Robiano de Borsbeek combattit dans une lettre, rendue publique, la candidature du prince Léopold, *parce qu'il était protestant*. Ayant eu connaissance de cet acte d'opposition, M. de Mérode adressa de Londres, le 3 mai, la réponse suivante au *Courrier des Pays-Bas* (2) :

(1) M. de Celles, l'ancien vice-président du comité diplomatique, le confident du Palais-Royal et l'adversaire de M. Lebeau, ne put dissimuler son dépit. Il écrivit à M. Van de Weyer (de Paris le 25 avril) : « Plus que jamais il est sage de ne pas précipiter ses démarches. C'est le contraire qui a été fait par MM. Vilain, De Foere, Mérode, etc. On a beaucoup ri ici de cette escapade politique, et M. Cagnard (directeur des affaires politiques), disait : « Si l'on vient chez moi, *pendant ma promenade*, pour me parler du trône de Belgique, vous direz que je n'y suis pour personne. » C'est là le *Beau*, a-t-on dit, d'une révolution libérale, de terminer par Pitt et Cobourg. Il n'y manque qu'une princesse de Brunswick en l'honneur et commémoration du manifeste!... »

(2) M. de Mérode voulait aussi justifier la confiance que le clergé avait en lui. M. le vicaire général Sterckx, chargé de l'administration du diocèse de Malines, depuis la mort du prince de Méan, avait écrit à M. de Mérode, le

« Envoyé dans cette capitale pour pressentir les dispositions de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg sur un objet qui intéresse vivement le repos de la Belgique et de l'Europe, j'ai lu avec regret l'article qu'a publié contre notre mission à Londres un de mes amis les plus dignes d'estime, M. de Robiano de Borsbeek. Vous avez expliqué en peu de mots, dans votre numéro du 30 avril, le motif qui dirigeait l'honorable opposant, dont le beau idéal en fait de gouvernement, dites-vous, n'existe que là où l'Église est juge suprême du juste et du vrai. Vous ajoutez que, comme il est assez difficile qu'un pareil état social s'établisse jamais en Belgique, si le prince Léopold devient roi, il est tout naturel que M. de Robiano combatte cette candidature. Il aurait, en effet, personnellement raison de se prononcer contre elle, si d'autres combinaisons devaient transformer en réalité le gouvernement conçu par quelques théoriciens catholiques. Malheureusement pour leur système, tout prince quelconque sera obligé de prêter serment à la Constitution, dont la garantie la plus précieuse aux yeux de l'immense majorité des catholiques belges est précisément la suppression de tous les rapports spéciaux de l'Église avec l'administration civile, qui ne protège et ne soutient la foi qu'en faisant payer trop cher, tôt ou tard,

3 avril : « ... Quoique les affaires de l'archevêché ne me permettent presque pas de m'occuper de la politique, je crois cependant en connaître assez pour dire qu'il est urgent de venir à quelque chose de définitif. Je n'ai pas de données suffisantes sur le prince dont vous parlez, pour dire s'il nous convient ou non ; mais votre avis seul suffit pour me rassurer. » Ainsi s'exprimait le futur cardinal-archevêque.

l'appui matériel qu'elle essaye de lui donner. Il en était autrement du temps de Henri IV et de la Ligue. Partout alors les Églises orthodoxes ou dissidentes se trouvaient intimement unies avec les gouvernements ; en sorte que les croyances religieuses, comme certaines plantes, devenaient la propriété exclusive de telle ou telle contrée, selon qu'il plaisait aux majestés souveraines de les cultiver ou de les extirper du sol. L'influence exercée par Henri VIII et Élisabeth, l'exemple de Gustave Wasa, parvenu à étouffer en Suède l'ancienne religion, au point qu'il n'y reste plus une paroisse catholique, ne pouvaient permettre aux Français de souffrir qu'un prince élevé dans la Réforme montât sur le trône du royaume très-chrétien. C'eût été en quelque sorte consentir à la destruction plus ou moins rapide de la foi catholique en France, tant la religion du prince exerçait encore à cette époque une redoutable domination. Malgré les grandes et aimables qualités de Henri IV, j'aurais donc été ligueur avec M. de Robiano, si nous eussions été Français, l'un et l'autre, en 1588 ; tandis qu'en 1834, j'appelle de tous mes vœux l'élection et l'acceptation du prince Léopold de Saxe-Cobourg, persuadé que personne mieux que lui ne peut préserver notre patrie et l'Europe centrale des fléaux d'une guerre dont les suites ne sauraient être prévenues par l'expansion des sentiments mêmes les plus purs et les plus poétiques du romantisme politico-religieux. Dès les premiers moments de la réunion du Congrès, la position du prince Léopold m'a paru très-favorable pour concilier aux Belges la bonne volonté des grandes puissances européennes ; depuis mon séjour à Londres, l'avantage de l'approcher dans quelques audiences, où il a bien voulu recevoir notre députation avec toute la bonté qui le carac-

térise, m'a donné pleine confiance qu'il maintiendra l'ordre et les garanties sociales, avec un esprit de franchise et de loyauté conforme à celui de notre nation. »

Les commissaires furent de retour à Bruxelles le 8 mai ; ils n'avaient pas obtenu du prince Léopold une acceptation définitive, mais ils rapportaient l'espoir fondé, la certitude que le prince se rendrait à leurs vœux lorsqu'un arrangement serait intervenu, au sujet des limites du nouvel État, entre le Congrès et la Conférence de Londres. Le 2 juin, le Congrès, ayant été saisi d'une proposition relative à un nouveau plan de négociations, M. de Mérode s'exprima en ces termes : « Dans des conversations particulières, j'ai reçu de quelques membres de cette Assemblée, que j'honore particulièrement, le reproche d'avoir voté contre un terme imposé à l'acceptation du prince ; on m'a dit que les partisans les plus prononcés éloignent ainsi de leurs rangs des hommes qui voulaient une fin à nos affaires. Eh ! Messieurs, qui plus que moi soupire après cette fin si désirable ? Depuis dix-huit mois, je ne vis plus pour moi-même ; j'ai abandonné mon domicile ordinaire, ma famille, tous mes intérêts, pour ne m'occuper que des affaires de mon pays ; j'y ai sacrifié toute mon existence ; j'ai négligé

mes devoirs de père pour remplir ceux de citoyen, et je n'ai refusé aucune démarche pénible : croyez-vous que ce soit sans répugnance et sans détriment que mes collègues et moi nous avons rempli à Londres notre dernière mission? Et cependant, lorsque nous cherchons à en recueillir les fruits, lorsque nous essayons de faire prévaloir la conduite sage et prudente qui convient à un peuple qui ne compte que quatre millions d'individus resserrés, menacés par les grandes puissances de l'Europe; lorsque nous ne voulons pas qu'on nous ridiculise en parodiant, en Belgique, la Convention nationale de France appuyée par trente millions d'hommes; on nous accuse, et malgré l'habileté avec laquelle on a su coudre une phrase incidente à une autre phrase, je le répète sans récrimination, on nous accuse d'avoir laissé refroidir notre patriotisme. Non, Messieurs, ce patriotisme est toujours le même, et c'est parce qu'il n'a pas changé, parce qu'il sent vivement les besoins du pays, qu'il apprécie sa situation, qu'il oppose tous ses efforts à des résolutions dont le résultat ne saurait se prévoir ⁽¹⁾.... »

(1) *Discussions du Congrès*, t. III, p. 226.

Deux jours après, le comte de Mérode était choisi à une grande majorité pour faire partie de la députation chargée de présenter au prince Léopold le décret du Congrès qui l'appelait au trône. Un des agents de M. Lebeau, en Allemagne, lui écrivit de Francfort (9 juin) : « Les discours de MM. de Mérode et Boucqueau ont fait une sensation d'autant plus grande, que l'on croyait le parti catholique contraire à l'élection. »

La Conférence ayant arrêté le protocole du 26 juin, célèbre dans l'histoire sous la dénomination des *Dix-huit articles*, Léopold accepta la couronne, à la condition que le Congrès, de son côté, adopterait les mesures qui seules pouvaient constituer le nouvel État. Le comte de Mérode conseilla patriotiquement l'acceptation des préliminaires de paix et prononça, le 3 juillet, ces paroles remarquables : « Dix-huit articles préliminaires de paix avec la Hollande ont été envoyés au ministre par la Conférence de Londres. Dois-je les rejeter ou les admettre?... Pour satisfaire un amour-propre exagéré, ne sacrifions point l'avenir de notre patrie. Prenons en considération ce peuple laborieux dont on parle si souvent dans cette enceinte, et que j'aime avec l'affection la plus sincère, non pour

lui dire qu'il est souverain, inutile flatterie qui ne lui procure aucun bien-être et ne lui en donnera jamais, mais pour le préserver des maux dont il est trop cruellement accablé au milieu des tourments révolutionnaires et des guerres ruineuses qui réduisent le pauvre à la dernière indigence, sans laisser même aux riches les moyens de le soulager... On nous assure qu'à défaut de bonheur, l'honneur ne nous manquera pas. Je le veux bien ; mais je ne puis cependant m'empêcher de désirer vivement le bonheur de mon pays, et de croire que si la témérité commence les révolutions, elle ne parvient pas à les clore au bénéfice des peuples et de la liberté ⁽¹⁾.... »

Reprenant la parole cinq jours après, il s'exprima en ces termes : « Plutôt attirer sur ma tête tous les malheurs que de céder un territoire circonscrit dans l'arrondissement dont j'ai l'honneur d'être député ! a dit M. H. de Brouckere. Sans doute, comme lui, s'il ne fallait attirer tous les malheurs que sur ma tête, afin d'avoir la certitude de conserver le pays en litige, je n'hésiterais pas ; mais ce ne sont pas les têtes des membres du Congrès qu'il s'agit

(¹) *Discussions du Congrès*, t. III, p. 410.

de préserver de grands malheurs, c'est la Belgique; et oserais-je dire avec justice et raison : Périssent plutôt le nom belge que de céder telle ville, ou village même, à la Hollande, en prenant d'ailleurs à l'égard des habitants toutes les mesures en mon pouvoir pour adoucir leur position? (1)... »

Après l'adoption des Dix-huit articles, le Congrès choisit de nouveau (9 juillet) le comte Félix de Mérode pour faire partie de la députation qui était chargée d'annoncer au prince Léopold le vote décisif et de l'inviter à se rendre en Belgique (2).

(1) *Discussions du Congrès*, t. III, p. 526.

(2) M. de Mérode se plaisait à raconter lui-même les grandes péripéties de la révolution, dans sa correspondance avec ses proches. Voici une intéressante réponse de la comtesse Frédéric :

• Blanville, ce 4 juillet (1831).

« Je ne puis vous remercier assez, cher et bon Félix, de vos intéressantes lettres qui peignent si bien la loyauté de votre âme et vos franches et bonnes intentions : il serait à désirer que de tels caractères se rencontrent dans le monde politique. Sensible à votre première lettre, j'aurais désiré vous répondre si votre nouveau départ pour Londres ne m'en eût empêchée : cette fois-ci j'espère arriver avec vous à Bruxelles où je vis comme à Blanville. Cette

Pendant les réceptions solennelles qui marquèrent ce troisième voyage à Londres, M. de Mérode, doué d'une grande activité, trouva encore le temps d'engager avec les rédacteurs de *l'Avenir* une correspondance qui dépeint à la fois l'homme d'esprit et le patriote (!).

Belgique m'est chère à tant de titres ; je sens que c'est une seconde patrie où j'aimerais bien à revenir dans le cours de ma vie.

..... On craint trop la guerre pour ne pas désirer qu'on ait le bon esprit de s'arranger du prince Léopold. Si ce choix a lieu, cher Félix, vous aurez bien contribué à la pacification générale : que vous serez heureux, après tant d'orages, de revenir à la vie tranquille, et combien j'éprouverai d'adoucissements à revoir ce frère et ami qui comprend et partage si bien mes *intarrissables* regrets. Je vous exprimerais difficilement à quel degré me manque notre cher Fritz sur lequel reposait toute ma vie : je ne crains pas de vous en parler, sachant que votre cœur va toujours au-devant de son souvenir.... »

(!) Aux premières observations de M. de Mérode, l'abbé Lacordaire avait répondu : « Quand au fond de la question, vous verrez par l'article de ce jour, inséré dans *l'Avenir*, que nous ne poussons pas l'opiniâtreté trop loin et que nous savons nous arrêter avec nos amis dans une opposition loyale et convenable. Nous n'avons jamais prétendu mieux connaître que les braves Belges, ce qui convient à leur bonheur ; les catholiques de France et du monde entier leur doivent trop pour qu'ils l'oublient jamais,

toutes les fois qu'ils parlent d'eux et de leurs intérêts. . . » M. de Mérode répliqua. Après avoir dit « qu'il considérait trop les écrivains respectables qui travaillaient à l'*Avenir*, et particulièrement M. l'abbé Lacordaire, pour ne pas mettre le plus grand prix à leur estime et à leur bienveillance, » il protestait contre un article de M. de Potter, inséré dans l'*Avenir* du 14 juillet et intitulé : *De la Belgique*. Il prenait la défense de ses anciens collègues du gouvernement provisoire et parlait avec émotion du Congrès comme « de l'assemblée représentative la plus estimable, la plus loyale, la plus amie du véritable honneur comme de la liberté civile et religieuse qui fût jamais. » — « Oui, Monsieur, elle a, poursuivait-il, terminé de longs et pénibles travaux, cette noble réunion de citoyens dont plusieurs, peu favorisés de la fortune, ont pendant dix-huit mois abandonné tous leurs intérêts personnels sans aucune indemnité. Elle a terminé ses séances mémorables à la satisfaction du peuple entier qui ratifie son ouvrage par d'unanimes acclamations. »



V

Lorsque les collèges électoraux eurent été réunis, le 29 avril 1831, pour former la première législature, Bruxelles et Nivelles envoyèrent en même temps le comte Félix de Mérode à la Chambre des représentants. Il opta pour Bruxelles le 4 octobre. De nouveau élu par Nivelles, après la dissolution de 1833, il ne cessa, jusqu'à sa mort, de représenter cet important arrondissement.

Il avait accepté comme une douloureuse nécessité les nouvelles conditions qui furent imposées par l'Europe au peuple vaincu dans la désastreuse campagne du mois d'août 1831. De même que son frère Werner, député de

Louvain, il fit partie de la majorité qui, le 1^{er} novembre, autorisa le Gouvernement à accepter le projet de traité, trop connu, hélas! sous la dénomination des Vingt-quatre articles. La Conférence de Londres enlevait à la Belgique, pour l'attribuer à la Hollande, la partie allemande du Luxembourg, la rive droite de la Meuse avec les forteresses de Maestricht et de Venloo; en outre, elle nous imposait, pour notre part dans la dette de l'ancien royaume des Pays-Bas, la charge écrasante de huit millions quatre cent mille florins de rentes. « Placée en face d'une loi européenne, a dit M. Nothomb, la Belgique devait-elle accepter ces conditions d'existence ou les rejeter?... Exiger de la Belgique qu'elle résistât à l'Europe, c'était lui imposer le suicide social?... (1) »

(1) M. de Mérode s'étant plaint de l'attitude de l'*Avenir*, l'abbé Lacordaire lui répondit (9 novembre) : « Tous les partis en Belgique et en France reconnaissent que la conduite de la Conférence à l'égard de votre noble pays est une conduite tyrannique et impie. Tout le monde s'accorde à la flétrir..... Jamais nous ne tairons ces sentiments. Nous concevons qu'*en fait* un bon citoyen, un vrai catholique adopte une humiliation momentanée, de peur de plus grandes calamités; mais ceux qui ne sont pas obligés de choisir, et qui n'ont que la parole, doivent redire ces

Nommé ministre d'État le 12 novembre 1831, M. de Mérode consentit, le 15 mars suivant, après la regrettable démission de M. Ch. De Brouckere, à prendre la direction du département de la guerre. Quoiqu'il eût pour actif collaborateur M. le général Évain, destiné à le remplacer lorsqu'il aurait obtenu la grande naturalisation, M. de Mérode fit parfois acte d'autorité. Dans toutes les circonstances, il se montra le partisan, le défenseur d'une forte et solide armée, et il ne négligeait rien pour y introduire une exacte discipline ⁽¹⁾. C'est à lui

vérités générales, impérissables, contre lesquelles toutes les conférences de ce monde ne peuvent rien... »

(¹) S'inspirant d'une communication de l'évêque de Gand, M. de Mérode adressait, le 20 mai 1832, la lettre suivante aux chefs de corps :

« Colonel, ayant appris que l'immoralité envahissait plusieurs communes par la licence de beaucoup de militaires, que la mauvaise coutume de jurements continuels s'était aussi introduite dans certains corps, j'appelle votre attention spéciale sur ces deux objets. Rien de plus beau qu'une armée qui se fait respecter par l'habitant en lui donnant le spectacle de la discipline et d'une conduite régulière. Dans l'armée française venue au secours de la Belgique dont elle emporta l'estime et la reconnaissance, officiers et soldats s'abstenaient généralement d'actes, de mots grossiers que les progrès de la civilisation doivent désormais écarter des

aussi qu'on dut l'admission de plusieurs officiers étrangers, notamment des généraux Magnan et Langermann ; enthousiaste de la révolution polonaise, il désirait, dès 1832, obtenir également le concours du général Skrzynecki (1).

rangs belges. J'aime trop mes compatriotes pour ne pas désirer les voir au niveau des nations les plus éclairées, les plus polies. C'est mu par ce sentiment patriotique que je vous adresse cette lettre vous priant, colonel, d'en faire l'usage que vous jugerez utile et convenable. »

(1) Le 6 mai, M. de Mérode écrivait à M. le général Van der Meere, qui avait blâmé indirectement l'admission de deux généraux étrangers dans l'armée belge : « ... Comme je suis charmé que chacun m'exprime son opinion, je développe la mienne sans détour, et je ne crains pas de vous dire que, si les généraux Langermann et Magnan portent la cocarde belge, ce n'est que par suite de démarches et d'instances réitérées de ma part auprès du Roi. Je m'applaudis de ces démarches, parce que je les crois approuvées par la nation, qui paye les frais énormes d'une armée nombreuse, non pour des intérêts privés, mais pour l'honneur et la liberté du pays, qu'un amour-propre national puéril a suffisamment compromis dans le mois d'août. C'est en fabriquant qu'on devient ouvrier et l'art difficile du commandement supérieur ne s'acquiert, sauf quelques rares exceptions, que par la pratique et l'expérience... »

Le général Skrzynecki, alors interné à Linz (haute Autriche), ne voulut pas accepter d'emblée les offres qui lui

Le 8 juin, M. de Mérode, plus hardi que ses collègues du conseil, contresignait et présentait aux Chambres un projet de loi qui instituait un ordre national destiné à récompenser les services rendus à la patrie. Il s'exprimait en ces termes :

« ... S'il est généralement admis que tout citoyen qui consacre ses talents et son temps au service de l'État, a droit à percevoir l'indemnité pécuniaire, juste rémunération de son travail, il n'est pas moins reconnu que des récompenses d'un ordre plus élevé peuvent exercer, dans l'intérêt public, la plus utile influence en excitant les sentiments

étaient faites par l'intermédiaire du colonel Kruzewski, déjà entré au service belge. Il écrivait à celui-ci (6 juin 1832) :
« ... Quant à la proposition même, si je ne l'accepte pas de suite, je ne la refuse pas non plus. Le mieux serait, je crois, de venir à Bruxelles tant pour me faire connaître que pour bien juger par moi-même de la situation des choses. Je ne doute nullement, sur ce que vous me dites, de la situation de l'armée belge, quant à son extérieur ; mais étant composée de soldats nouveaux, a-t-elle des chefs qui savent nourrir et entretenir en elle l'idée de l'indépendance de la patrie ? Sont-ils résolus de mourir pour cette idée ? Il y a tant à faire avec une nation qui a cette grande résolution ; mais les chefs doivent en être pénétrés et savoir l'inspirer à leurs subordonnés en leur enracinant pour ainsi dire cette conviction. A-t-elle l'esprit et une discipline assez forte pour supporter un échec ?... »

généreux qui portent l'homme, non-seulement à remplir fidèlement ses devoirs, mais encore à faire plus qu'ils n'exigent... Notre pacte fondamental a posé comme principe l'établissement d'un ou de plusieurs ordres militaires, dont il appartiendrait au roi de conférer les insignes. Il n'a pas voulu prononcer sur l'existence d'une décoration rémunératrice donnée aux citoyens qui participent moins directement à la défense et à l'illustration de la patrie. Quelques personnes ont pensé que ce silence exprimait de la part du pouvoir constituant la volonté formelle de fixer exclusivement dans les rangs de l'armée le droit de porter l'emblème honorable des services rendus à la chose publique. Il nous a paru que tel n'était point le sens de l'art. 76 de la Constitution... Loin de nous la pensée d'enfreindre les dispositions tutélaires de l'acte fondamental juré par le Roi comme par les membres de nos deux chambres législatives. Nous pensons que les trois pouvoirs réunis ont le droit de faire, dans l'intérêt de la nation et en vertu de la Constitution même, tout ce qu'elle n'a pas jugé à propos de leur interdire, tout ce qui n'est point contraire aux droits de l'homme, aux règles de l'équité... •

Comme on était encore en pleine fièvre démocratique, ce projet devait rencontrer de vigoureux et nombreux opposants. M. de Mérode soutint, avec MM. de Gerlache et Nothomb, presque tout le poids d'une pénible et parfois orageuse discussion. Il eut des réparties d'un grand sens et d'une rare finesse; il démontra notamment que les services civils méritaient

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.



d'être honorés aussi bien que les services militaires; il dit que le Belge, quoique indépendant de tout autre joug que celui des lois équitables, était homme, et que l'attrait qu'il partageait avec les autres hommes pour les distinctions et les honneurs n'avait besoin que d'être dirigé vers le bien; puis, s'adressant à ceux qui redoutaient l'abus des distinctions honorifiques, il les interrogeait spirituellement : « Faut-il abandonner l'usage du fer qui blesse, des remèdes qui tournent en poison quand ils sont mal appliqués?... Les anciens avaient essayé la construction de navires de seize à vingt rangées de rames, tellement compliqués et pesants qu'on n'en pouvait tirer presque aucun usage. Ne faisons pas du régime constitutionnel une galère gouvernementale de trente-six rangées de précautions infiniment allongées les unes au-dessus des autres, au point que ce régime devienne impossible dans l'exécution...»

Le 9 août 1832, le comte Félix de Mérode était, au château de Compiègne, un des témoins du mariage du roi Léopold I^{er} avec la princesse Louise d'Orléans. Lui-même avait, l'année précédente, épousé, en secondes noces, M^{lle} Philippine de Grammont, sœur de sa première femme.

Quelques semaines après les fêtes de Com-

piège un homme de confiance venait chercher au château de Trelon M. de Mérode, l'emmenait à Bruxelles et le conduisait, le 18 septembre, dans le cabinet du Roi. Des incidents diplomatiques avaient déterminé une crise ministérielle, et le portefeuille des affaires étrangères avait été offert à M. le général Goblet, qui venait de remplir une difficile mission près la conférence de Londres; mais aucun des ministres démissionnaires ne voulait contre-signer l'arrêté de sa nomination. Ce fut alors que le roi recourut encore une fois au dévouement de M. de Mérode, ministre d'État et membre du conseil, et il obtint la signature constitutionnellement nécessaire pour valider la nomination de M. le général Goblet (1).

La seconde intervention française eut lieu et

(1) Un publiciste distingué, adversaire politique de M. de Mérode, dit, au sujet de cet incident : « Pour qui l'a observé et suivi depuis les débuts de notre révolution, M. le comte Félix de Mérode n'est pas un homme ordinaire. On se souvient trop de certaines boutades, inspirées par une originalité spirituelle et par une loyale franchise ; mais on oublie trop aussi un dévouement, toujours au service du Roi et de la patrie, dans les circonstances les plus difficiles. » (*Du Gouvernement représentatif en Belgique*, par E. VANDEN-PEEREBOOM, t. I, p. 136.)

la citadelle d'Anvers capitula. Un ancien collègue de M. de Mérode au gouvernement provisoire, M. A. Gendebien, saisit alors la Chambre des représentants d'une proposition tendante en premier lieu à voter, au nom du peuple belge, des remerciements à l'armée française et subsidiairement à faire disparaître le monument commémoratif de la bataille de Waterloo. La première partie de cette motion fut admise à l'unanimité des voix ; mais la seconde rencontra des contradicteurs qui la firent rejeter. En cette circonstance, M. de Mérode fut réellement éloquent : « ... Je ne sais, dit-il (29 décembre 1832) si le lion de Waterloo doit être très-odieux à la France ; mais je connais d'excellents patriotes français qui ne considèrent point la bataille dont il consacre le souvenir comme un événement funeste et regrettable. Je répéterai, à l'égard de la charte de Louis XVIII, ce que j'ai dit de la constitution du royaume des Pays-Bas. Jamais, en effet, la France, malgré les tentatives rétrogrades de son aristocratie et d'une grande partie de son clergé ultra-légitimiste, ne fut moins malheureuse, ne fit plus de progrès que de 1813 à 1830. Je n'en donnerai que l'exemple de l'armée qui vient de s'illustrer en Belgique, par de généreux exploits. Comparez les officiers

et les soldats de l'armée du maréchal Gérard à ceux du triomphateur d'Austerlitz, de Friedland et d'Iéna : vous trouverez en eux le même courage, le même génie militaire; mais, de plus, ce qui parle au cœur de l'homme libre, les égards, la bienveillance pour l'habitant des villes et des campagnes, pour le peuple qui, aujourd'hui, aux yeux du soldat français, constitue une nation non de *pékins*, mais de citoyens. Depuis la bataille de Waterloo, l'armée d'un empereur est devenue celle de la France. Non, Messieurs, les braves Écossais qui firent alors des prodiges de valeur, les Allemands, les Belges, réunis pour s'opposer au régime de conquête qui menaçait l'Europe, depuis le retour de l'île d'Elbe, n'obtinrent point le triomphe de la force brutale sur la civilisation; et le lion de Waterloo est bien moins que cette colonne fameuse, deux fois respectée par les étrangers entrés en armes dans Paris, l'emblème de la violence et du despotisme... »

M. le général Goblet, ayant rempli la mission pour laquelle il avait accepté le pouvoir, se retira volontairement le 27 décembre 1833. Le roi Léopold avait exprimé le désir que M. de Mérode acceptât à titre définitif le portefeuille des affaires étrangères; mais il résista à toutes

les instances et ne consentit qu'à remplir l'*interim*, en qualité de ministre d'État et de membre du conseil (').

M. de Mérode était encore membre du conseil des ministres, lorsque le roi Guillaume, après avoir, pendant sept années, refusé son adhésion aux vingt-quatre articles du 14 octobre 1831, fit, le 11 mars 1838, notifier à la Conférence son acceptation tardive. En présence du trouble que cette résolution inattendue excitait en Belgique, M. de Mérode changea également d'attitude : il devint l'énergique adversaire du traité dont il avait cru devoir voter l'adoption en 1831. Ne se contentant pas des nouvelles négociations qui étaient entamées à Londres et à Paris, dans l'intérêt de la Belgique, il prit la

(') Il remplit ces fonctions intérimaires du 27 décembre 1833 au 4 août 1834. — Pendant les déplorables désordres du mois d'avril 1834, M. de Mérode montra beaucoup d'énergie ; à ce sujet, le comte Henri s'exprime en ces termes (*Souvenirs*, t. II, p. 293) : « La scène dégénéra vers le soir en un tumulte effrayant, auquel on ne put mettre un terme qu'en faisant venir précipitamment dix mille hommes des garnisons voisines, mesure qui fut prise sur l'insistance très-prononcée de mon frère Félix, qui déclara au conseil des ministres qu'il donnerait sa démission si elle n'était pas exécutée sur-le-champ. »

plume et, le 15 juin 1838, livra au public une éloquente protestation contre l'abus de la force. Cet écrit, qui eut un grand retentissement, était intitulé : *Lettre à lord Palmerston par un ancien député au Congrès belge, envoyé à Londres, en 1831, près du prince de Saxe-Cobourg.* On lisait dans cette patriotique épître :

« . . . Un avenir fondé sur des éléments d'antagonisme et de réaction ne convient, ni à l'Angleterre, ni à la France, ni à l'Europe. D'étroites et jalouses combinaisons peuvent seules le faire préférer à la reconnaissance de faits sociaux palpables. Au système de vraie politique que demande la Belgique, on n'oppose que la sentence *irrévocable* prononcée par le traité du 15 novembre 1831. Mais, si ce traité dont les dispositions principales contredisent ouvertement les préliminaires de paix revêtus de votre signature, Milord, comme de la signature de tous les plénipotentiaires des puissances à Londres (1) ; si ce traité était réellement irrévocable, pourquoi ses conditions ne sont-elles pas remplies ? Est-ce une stipulation d'ordre secondaire dans un traité de circonstance que son accomplissement prochain ? A l'impossible nul n'est tenu, dira-t-on, et le trop difficile pouvait être considéré comme impossible. Eh bien, aujourd'hui que la Belgique a repris pendant huit années son indépendance native, aujourd'hui que des populations sont de plus en plus liées entre elles, ce n'est pas un acte facile que de les désunir malgré des droits nationaux fondés sur des

(1) Les Dix-huit articles du 26 juin 1831.

siècles de vie commune, malgré ces droits auxquels on substituerait des arrangements bizarres et plus arbitraires encore que ceux dont le premier choc démontra en 1830 l'inopportunité. Le royaume des Pays-Bas, sagement gouverné, aurait pu se maintenir, je le crois. Il présentait du moins une agrégation puissante, une conception grande, bien que malheureuse dans ses résultats. Mais qu'est-ce, Milord, que ces petit Limbourg, ces petit Luxembourg, fractionnés, torturés au désespoir de leurs habitants? Que ceux qui consentent à l'existence d'une Belgique ne la mutilent donc pas, dans l'intérêt de la Hollande elle-même, qui a besoin de paix intérieure et du *crédit futur de sa rivale*. . . . »

Deux des membres du conseil, M. Ernst, ministre de la justice, et M. d'Huart, ministre des finances, donnèrent leur entière adhésion à l'opinion si énergiquement exprimée par M. de Mérode.

M. Ernst lui écrivait (10 juin 1838) : « ... Je pense comme vous, mon cher collègue, qu'avec de l'énergie et une opiniâtre persévérance nous triompherons. La Providence n'a pas été étrangère à notre émancipation, et on peut appliquer à l'union des provinces belges la règle sacrée faite pour les mariages légitimes : *quod Deus conjunxit homo non separat*. — Votre épître à lord Palmerston, mon cher comte, a fait la plus vive sensation et le plus grand bien ; je ne sais

ce que le Roi en pense : je n'ai pas eu l'honneur d'être reçu par Sa Majesté depuis que cette épître a été publiée ; mais je suis persuadé qu'on a été aussi satisfait au palais que dans toute habitation où se trouve un véritable Belge.. »

M. d'Huart n'était pas moins explicite (26 juin 1838) : « ... Je persiste à penser, mon cher ami, que votre lettre à lord Palmerston était excellente, et l'effet qu'elle a produit sur nos populations justifie l'opinion, conforme à la vôtre, exprimée par M. Ernst et par moi. Vous ne sauriez croire quel calmant votre noble et généreuse manière d'envisager l'exécution des vingt-quatre articles a déversé sur les plus exaltés, quelle confiance le développement lucide et simple de vos puissantes raisons d'histoire et d'humanité a fait renaître chez les timides et les découragés. Que la diplomatie voie avec déplaisir de telles questions ainsi traitées, je le conçois : c'est une entrave désespérante pour la facile exécution de ses égoïstes projets ; mais par cela même l'opportunité de votre publication nous semblait-elle flagrante... »

Trouvant un appui dans le sentiment public, M. de Mérode prêcha plus hautement encore la résistance. Il écrivit à un membre du *comité patriotique* du Luxembourg :

«Soyez persuadé que je continuerai activement mes efforts pour défendre la cause de votre province à laquelle je suis attaché de cœur et d'âme. J'ai voté une fois la cession d'une partie de cette intéressante contrée belge, comptant plus sur la non-acceptation du traité par le roi Guillaume que sur une résistance trop raide qui me semblait inopportune après les événements de 1831. Maintenant notre Belgique et sa royauté paternelle ont pris des racines plus fortes ; l'arbre peut mieux défendre ses branches contre les tempêtes. Tâchons de leur résister *avec ensemble* ; soignons l'armée qui présente de bons éléments ; sachons payer quelques contributions extraordinaires, et nous avons encore de bonnes chances contre la mutilation qu'on veut nous faire subir. Toutefois, sans sacrifices pécuniaires qui permettent de réunir facilement nos soldats sous les armes, nous ne ferons rien de décisif. Les paroles sans actes et sans efforts matériels ne seront que charlatanisme, et nos hommes *énergiques*, que j'ai souvent combattus dans les Chambres, ont presque toujours eu le tort de ne pas comprendre le besoin d'une forte organisation militaire chez nous... »

Inébranlables aussi, les représentants des cinq cours signèrent, le 6 décembre, un protocole *final*, déclarant encore une fois *irrévocables* les arrangements territoriaux acceptés par les Belges en 1831. Mais le comte Molé, chef du cabinet des Tuileries, obligé de se défendre contre une redoutable coalition parlementaire, avait, dans des vues purement

ministérielles, ordonné au général Sébastiani de n'adhérer au protocole que sous la réserve de l'approbation de sa cour. Aussitôt, la presse annonça que Louis-Philippe allait, dans la question belge, se séparer de l'Angleterre et des puissances du Nord. La presse se trompait volontairement ou non. Le roi des Français et son ministère n'étaient aucunement disposés à suivre la voie glorieuse que leur indiquait M. de Montalembert dans le magnifique discours qu'il avait naguère prononcé à la Chambre des pairs. Vers la fin de l'année, M. de Mérode apprit de M. de Montalembert, lui-même allié à sa famille depuis 1836 ⁽¹⁾, que, dans une conversation privée, M. Molé avait émis l'avis que les Belges, convaincus eux-mêmes de *l'irrévocabilité* des arrangements territoriaux, prodiguaient les protestations et les résistances dans le seul dessein de faire modifier à leur avantage les stipulations financières du traité ⁽²⁾. Indigné, M. de Mérode

⁽¹⁾ M. de Montalembert avait épousé, le 16 août 1836, Marie-Anne-Henriette-Ghislaine de Mérode, troisième enfant du comte Félix. Une mutuelle admiration pour la révolution polonaise avait, dès 1833, amené un rapprochement qu'expliquaient, en outre, les mêmes tendances religieuses et politiques.

⁽²⁾ *Vie du comte Félix de Mérode*, p. 240.

reprit la plume et, le 19 décembre 1838, adressa au chef du cabinet français une lettre aussi remarquable que l'épître à lord Palmerston. On y lisait :

« Je sais que dernièrement le Roi disait en parlant de mon frère aîné, qui était à Paris : « M. de Mérode est comme tous les Belges, il croit que nous n'avons à songer qu'à la Belgique. » Moi, je vous l'assure bien sincèrement, M. le comte, je ne songe pas exclusivement à la Belgique. J'ai été Français jusqu'en 1844, et j'ai continué de vivre en France jusqu'à l'âge de quarante ans ; sur mes quatre enfants, trois y sont nés ; leur mère, que j'ai perdue, repose sur la terre de France. En remplissant ici mes obligations envers mon pays de naissance, je n'ai pas la prétention de croire que les intérêts du peuple français doivent lui être sacrifiés ; mais je me dis, et je crois avec raison : la France du drapeau blanc a tenu dans le monde le premier rang ; la France de la république et de l'empire a conquis l'Europe continentale ; la France du drapeau blanc de la Restauration avait repris une position forte de politique extérieure ; la France du drapeau tricolore, véritablement et sagement libérale, trouvait un rôle plus beau que toutes les autres Frances, celui de premier moteur d'une politique généreuse, favorable aux intérêts de l'humanité, avec immense avantage pour elle-même ! Elle a commencé à le perdre ; une occasion se présente de le reprendre, elle la laisse tomber de ses mains. Quel dommage ! Et pourquoi ? Pour faire de la diplomatie de cabinet, tandis que la publicité assurait sa prépondérance ! Vous ne voulez pas de diplomatie sur la place publique, dites-vous ; c'est pourtant

celle-là qui garantirait en ce moment la paix de l'Europe, cette paix que le roi des Français conserve si laborieusement par la diplomatie de cabinet... (1) »

(1) Quelque temps après, le 4 janvier 1839, dans une autre lettre adressée à M. Van de Weyer, M. de Mérode s'exprimait en ces termes :

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai vu hier, chez M. de Theux, les dépêches par lesquelles vous lui faites connaître que ma motion relative aux forteresses belges du midi a produit chez lord Palmerston, et généralement en Angleterre, beaucoup de mécontentement contre nous.

« Pour montrer à lord Palmerston quelle est ma véritable bannière, qui n'est ni française ni anglaise, remettez-lui, je vous prie, sous les yeux, le discours que j'ai prononcé après la prise de la citadelle d'Anvers contre la destruction du *Lion de Waterloo* proposée par M. Gendebien. Mon drapeau à moi, c'est celui qui soutient une bonne cause, celle de la justice et de l'humanité. Livrer, en pleine paix, trois cent mille Belges à leur ennemi, qui n'en a pas voulu pendant huit ans, les priver aujourd'hui du bien-être dont ils jouissent sous un prince venu d'Angleterre, oncle de la reine de la Grande-Bretagne, et cela sans motifs sérieux, comme je l'ai prouvé surabondamment, c'est un acte flétrissant pour la Belgique et l'Angleterre, un acte odieux pour tout homme qui ne croit pas que *l'espèce humaine soit une marchandise*. Quand le drapeau anglais appuiera un indigne trafic, je serai son adversaire déterminé. Quand le drapeau français soutiendra le bon droit, je lui livrerai, s'il

Quoique abandonné par la France et l'Angleterre, le cabinet de Bruxelles ne désespérait

le faut, et selon mon pouvoir, la Belgique tout entière. A Waterloo, l'Angleterre résistait à un despote conquérant. Ses soldats, ses blessés, trouvèrent à Bruxelles toute la sympathie qu'ils méritaient. Aujourd'hui, le Gouvernement anglais met la Belgique et son roi dans la plus cruelle situation. Il leur donne pour alternative de faillir à l'honneur ou d'exposer à tous les événements la nationalité belge. Et pourquoi ? Pour une prétendue bonne foi dans l'exécution rigoureuse des Vingt-quatre articles, substitués aux Dix-huit articles, et trainés en longueur pendant sept ans, dont cinq ans avec absence complète de négociations. Faites lire, je vous prie, encore une fois, mon discours du 31 décembre 1832 à lord Palmerston. Il est dans le *Moniteur belge* et *l'Indépendant* (*). Faites-le publier dans un journal anglais, et même dans plusieurs, s'il le faut. C'est un document qu'on ne peut séparer de ma motion.

« Non, la Belgique n'a pu tenir sept ans *en magasin* trois cent mille habitants, pour les livrer le jour où son *inté et matériel* le demanderait. Qu'on les lui prenne maintenant à coups de canon, soit. Mais ce n'est point la main de votre serviteur qui signera l'acte de commerce infâme qu'on exige. Plutôt cent fois la Belgique perdre son drapeau, et si la France triomphe dans une lutte à venir, laisser raser le monument que j'ai défendu. »

(*) *Indépendant*, 31 décembre 1832. *Moniteur*, 1^{er} janvier 1833.

pas encore du dénouement. Il fit mettre en avant une combinaison tendante à racheter par une somme considérable la plus grande partie du territoire contesté, et M. de Mérode fut envoyé à Paris pour obtenir le concours de Louis-Philippe et de ses ministres. Il ne rencontra que pusillanimité, égoïste indifférence, et il dut renoncer à tout espoir lorsqu'il sut que, le 22 janvier 1839, le général Sébastiani avait adhéré définitivement à *l'ultimatum* de la Conférence.

De retour à Bruxelles, M. de Mérode assista au conseil tenu, le 31 janvier, sous la présidence du Roi. Trois ministres (MM. de Theux, Willmar et Nothomb) voulaient, pour conserver la liberté d'action du Gouvernement, se borner à communiquer aux Chambres les propositions de la Conférence; deux autres (MM. Ernst et d'Huart) émirent l'avis que le Gouvernement devait déclarer qu'il rejeterait *l'ultimatum* jusqu'au jour où il se trouverait en présence d'une force majeure; M. de Mérode, moins inflexible ce jour-là, proposait « d'adresser à la Conférence une note officielle, dans laquelle, après avoir protesté contre la mutilation du territoire, on eût déclaré que le roi des Belges, comprenant l'inutilité d'une lutte manifeste-

ment illégale, ne résisterait pas par l'emploi des armes, mais que, mettant en œuvre le seul moyen efficace qui se trouvât en son pouvoir, il ne payerait que la part exacte et dûment justifiée incombant à la Belgique dans la dette du royaume-uni des Pays-Bas (!). » N'ayant pu faire prévaloir leur opinion, MM. Ernst et d'Huart se retirèrent du conseil. Quelques jours après, les envoyés d'Autriche et de Prusse quittaient leur poste pour protester contre l'admission du général Śkrzynecki dans les rangs de l'armée belge.

Le 5 février, le journal officiel avait publié un arrêté royal ajournant les Chambres jusqu'au 4 mars et annoncé la démission des ministres de la justice et des finances. Chargé provisoirement de ce dernier portefeuille, M. de Mérode envoyait le même jour, au général Magnan, une sorte de bulletin qui contenait une vivante peinture de ces temps agités :

« Comme vous êtes, mon cher général, en première ligne de nos forces défensives contre la Hollande, je crois utile de vous prévenir de ce qui se passe au centre de nos affaires. Si MM. Ernst et d'Huart ont donné leur démission, ce n'est point par mésintelligence entre eux et leurs collègues sur

(¹) *Vie du comte Félix de Mérode*, p. 250.

quelque fait précis et parce que ceux-ci accepteraient maintenant le traité du 15 novembre ; mais parce que la position du Gouvernement est scabreuse et rien moins que facile, au-dedans et au-dehors. Ce n'est pas que nous ayons crainte sérieuse de voies d'exécution violente prise contre nous ; mais l'industrie et le commerce se plaignent si vivement de l'état d'anxiété présent et de leurs embarras, que cela énerve la persévérance avec laquelle je ne désespérerais de rien comme je l'ai dit dans la dernière séance. La retraite de MM. Ernst et d'Huart est pusillanime ; ils devaient tenir bon provisoirement et n'abandonner le Gouvernement que si on leur demandait d'apposer leur signature au traité. Se retirer quand on a poussé à la résistance avant que les moyens de cette résistance soient épuisés, c'est s'occuper de soi-même plus que du pays ; malheureusement ce cas est fréquent. Quant à moi, on me place forcément au ministère des finances ; je vais de suite chercher à créer des ressources pour le Trésor et les proposer aux Chambres, quand elles reviendront, ce qui ne tardera pas beaucoup probablement ; on leur a donné ajournement pour un mois, parce que c'est la limite que la Constitution permet, mais la mesure ne sera pas si longue : je n'ai du moins aucun lieu de le prévoir. Quant à mon voyage à Paris, il a eu pour résultat d'y faire connaître que nous ne discutons pas sur des queues de cerises avec la Conférence ; que nous avons à remplir, après sept ans de délai, un devoir impérieux en faveur de nos compatriotes. M. Thiers l'a expliqué à la tribune et depuis lors personne ne m'a plus dit que nous avons tort. Du reste, cette sympathie inerte, que je suis parvenu à réchauffer un peu, n'empêche pas que le Roi, pairs et députés ne soient englucés

dans la paix quand même et dans l'occupation exclusive du bien-être matériel. Le drapeau de juillet est encore excellent pour les pompiers, les sergents de ville, les gendarmes ou la garde nationale mettant l'ordre sur la place publique. Au besoin, il se déploie contre les Arabes, les Chiliens, les Mexicains ou autres puissances de ce calibre ; mais, quant aux Autrichiens, Prussiens ou Germains confédérés, ce pauvre drapeau est devenu couleur feuille morte. On ferait bien de le mettre en réserve aux Invalides pour un autre temps. J'ai passé deux heures aux Tuileries avec le roi Louis-Philippe, je n'en ai retiré autre chose que paix ! paix ! paix ! paix ! paix ! A la Chambre des pairs on veut la paix à tout prix ; à la Chambre des députés, tout le parti ministériel est contre nous pour la paix, et la moitié de la coalition s'embarrasse fort peu du principe de juillet, pourvu qu'elle obtienne des places ; voilà la situation morale de la grrrrande France ; si elle montrait le quart de l'énergie montrée par la petite Belgique, on nous laisserait nos territoires, sans qu'il fût tiré un coup de pistolet ; quant à moi, voici ma politique pour le moment actuel. Comme on n'emploie jusqu'ici contre nous aucune coercition, je refuserais de me faire complice bénévole du trafic des Luxembourgeois et Limbourgeois, je déclarerais que je ne signe pas leur abandon ; je me tiendrais sur mes gardes contre la Hollande et chercherais les ressources financières nécessaires à cette attitude ; j'attendrais ainsi les voies de fait qui ne tarderont pas ou n'arriveront jamais ! et me fierais à ma bonne étoile. Si la guerre et le tonnerre éclatent, j'aviserai selon les circonstances. En pareille position, on ne peut avoir de parti pris d'avance et absolu. Voudra-t-on adopter mon plan, je l'ignore ; mais on ne me

verra désertier aucun poste qu'à la dernière extrémité. »

« On a fait courir ici le bruit que l'annonce d'un ministère cédant avait produit, au camp, une telle impression que l'on voulait brûler les baraques et se débânder. Je doute fort d'une pareille velléité passablement anarchique et merveilleusement profitable à la Hollande, car un officier belge sincère et de sens commun ne peut avoir une telle idée. »

On approchait de la fin de cette grande crise. Il fallait opter entre la résignation, que l'Europe entière prétendait imposer aux Belges, et une résistance qui pouvait amener les plus funestes résultats. M. de Mérode était supplié par ses amis de tenir bon jusqu'au bout, de ne pas compromettre sa popularité, de la maintenir intacte dans l'intérêt du pays (¹). Il suivit ce con-

(¹) M. Peeters, député de Turnhout et entièrement dévoué à la maison de Mérode, écrivait de Westerloo, le 15 février, au comte Félix : « En retournant à Westerloo, j'ai voulu passer par Malines, Louvain, Aerschot, etc., afin d'y consulter mes amis, tous patriotes modérés mais purs, sur la grave question qui nous occupe... Tous, tant ecclésiastiques que laïques, se sont empressés de dire que, dans aucun cas, vous ne pouviez attacher votre nom populaire à la cession du territoire. Un tel acte de votre part mettrait la consternation dans le pays; aussi, je me suis empressé de les rassurer à cet égard. Tous les braves gens attachent une grande importance à la conservation de votre popu-

seil : mais ce ne fut pas sans tristesse qu'il se sépara, en cette conjoncture, du chef du cabinet ; car M. de Theux était un ancien et intime ami de sa famille. M. de Mérode se retira du conseil le 18 février, c'est-à-dire la veille du jour où le gouvernement déposa le projet de loi qui autorisait le chef de l'État à conclure un traité définitif avec la Hollande et les cinq cours sur les bases du protocole du 6 décembre.

Deux fois M. de Mérode prit la parole dans la discussion publique (le 29 février et le 5 mars) : il expliqua les motifs de sa démission de membre du conseil des ministres et les raisons qui l'empêchaient de s'associer à ses anciens collègues. « Il m'a été pénible, dit-il, de quitter le conseil auquel je n'avais cessé d'appartenir depuis sept ans ; mais, pour adopter le projet de loi proposé par mes collègues, je devrais être, comme eux, convaincu de l'urgence qui le rendrait nécessaire au salut du grand nombre. » Le 19 mars, M. de Mérode vota contre le projet de loi, avec quarante-deux autres représentants, parmi lesquels son frère Werner.

Des milliers de citoyens, approbateurs de la

larité, qui est plus grande actuellement que je ne le croyais moi-même... »

conduite tènue par le comte Félix, voulurent lui témoigner leur profonde estime en faisant frapper une médaille en son honneur (1).

(1) « Elle portait, d'un côté, dit l'auteur de la *Vie du comte Félix de Mérode*, l'effigie du noble député; de l'autre, cette belle et généreuse pensée, extraite de sa *Lettre à lord Palmerston* : « Les diplomates ne peuvent-ils désormais
« consulter aussi les besoins, les sympathies de l'homme,
« de l'être raisonnable créé à l'image de Dieu ? » Une autre médaille fut frappée en l'honneur de son gendre, le comte de Montalembert, qui avait vigoureusement défendu la cause des Belges à la Chambre des pairs. »



VI

Le comte Félix de Mérode se trouvait dans une position vraiment exceptionnelle ; il se détachait de la foule non-seulement par son origine, mais surtout par des qualités qui deviennent plus rares chaque jour. Il n'avait que des amis, car il était impossible de le haïr, ou même de lui garder rancune. Admirable par la simplicité de ses goûts et la générosité de son cœur, il étonnait par la vivacité et l'originalité de son esprit. Quelle verve ! Quel bon sens dans les traits acérés qu'il décochait soudainement à droite et à gauche ! Et, en même temps, quelle mansuétude ! quelle inépuisable charité !

Un homme d'État catholique, qui fut pendant plus de vingt années le collègue de M. de Mérode à la Chambre des Représentants, nous le fait connaître dans la note suivante :

« M. le comte Félix de Mérode était, dans toute la force du terme, un homme de cœur et d'intelligence : il commandait l'estime, la sympathie même, de tous ceux qui avaient des relations avec lui.

« Il aimait à discuter tous les problèmes de la société moderne ; il en comprenait les légitimes aspirations, mais il cherchait à y satisfaire en poursuivant la réalisation de cet idéal chrétien qui était la synthèse de ses études. Il suivait, avec une attention soutenue, tous les mouvements du monde politique et littéraire. Il lisait tous les principaux livres qui paraissaient. Dans son enthousiasme pour les vérités ou les beautés qu'il y rencontrait, il remplissait les marges de notes pleines d'humour et applicables aux circonstances ; et puis, il envoyait ces livres, ainsi annotés, et commentés, aux collègues auprès desquels il jugeait utile d'exercer cette propagande de la vérité contre les paradoxes du jour.

« Il lui arrivait parfois de faire réimprimer des brochures ou des articles de revues, et,

après y avoir ajouté quelques lignes de préface pour en faire sentir l'actualité, il les distribuait à tous les hommes politiques, sans distinction de croyances ou d'opinions (').

« A la Chambre des Représentants, dont il fut, pendant plus d'un quart de siècle, un des membres les plus écoutés et les plus influents, il s'était fait une position à part. Son éloquence, parfois un peu négligée ou un peu bizarre dans la forme, était si exceptionnellement remar-

(') En 1845, il fit imprimer : *Réponse de Mgr Parisis, évêque de Langres, à l'article : De l'athéisme légal par M. le comte Félix de Mérode.* — Dans cet article publié par la *Nouvelle revue de Bruxelles*, M. de Mérode disait : « ... Non, l'athéisme n'est point dans les constitutions libérales de France et de Belgique. Il est dans l'infraction perverse des principes qu'elles ont posés. Reconnaître, affirmer qu'il a pour lui la nature de la loi fondamentale, ce serait augmenter bénévolement sa force, ce serait l'appuyer sur l'axiome de droit, *dura lex sed lex*, auquel on pourrait ajouter : *impia lex sed lex.* »

En 1849, M. de Mérode fit également distribuer : *Du socialisme et de ses menaces par M. Beugnot, précédé d'une lettre de M. le comte F. de Mérode, adressée à MM. les membres de la Chambre des Représentants et accompagné de notes par le même.*

Il avait aussi répandu à ses frais une édition de la *Politique rationnelle* de Lamartine, avec préface.

quable de bon sens et d'esprit naturel, que tous ceux qui l'avaient une fois entendue en gardaient l'impérissable souvenir.

« Chose singulière, cet homme qui, en conversation, s'exprimait avec une facilité et une verve dont on subissait à son insu tout le charme, — en public, n'osait pas se livrer à l'improvisation.

« Dans les parlements, les orateurs qui prennent le plus de part aux discussions se divisent d'ordinaire en deux catégories : ceux pour qui l'habitude de parler est devenue une profession, j'allais dire, un besoin, et ceux qui parlent, non pour leurs collègues, mais pour le dehors, pour la presse qui leur prête les mille voix de sa publicité.

« On sentait que M. le comte de Mérode ne parlait que sous l'empire d'un sentiment du devoir. Il parlait toujours sans préparation, sans préméditation, si ce n'est dans les grandes questions religieuses et sociales.

« Alors, il puisait dans les profondeurs de sa conscience des accents toujours simples, mais si convaincus, qu'ils allaient droit aux consciences les plus rebelles, sinon pour les subjuguier, du moins pour les remuer.

« Défenseur-né des institutions constitution-

nelles qu'il avait aidé à fonder, il s'attachait à les préserver de la contagion de cette *libéralerie* (c'était son mot) qui, dans l'Europe entière, commençait contre l'Église cette lutte à outrance dont notre génération semble destinée à voir les suprêmes péripéties.

« C'est surtout lorsqu'il entendait quelques-uns de ces sophismes dont retentissent si souvent les tribunes parlementaires, qu'il se laissait aller à toute l'ardeur de ses convictions froissées. Son bon sens se révoltait ; il n'y tenait plus et il demandait la parole. Il n'avait pas de place fixe ; il parlait du haut des bancs de la gauche comme de ceux de la droite ; et cet orateur nomade, prenant le premier papier qu'il trouvait à sa portée, improvisait, par la plume et séance tenante, quelques boutades spirituelles qui provoquaient l'hilarité, mais en mettant les rieurs de son côté et en laissant une salutaire impression dans les esprits. »

Bouillant, parfois indiscipliné, M. de Mérode était cependant très-*gouvernemental*, dans le vrai sens de ce mot contemporain. Malgré son profond attachement à la liberté, il appréhendait de tomber dans la licence et l'anarchie (!).

(!) A l'évêque de Liège, qui lui faisait part, en 1838, de

Très-attaché à son parti, en correspondance avec les membres les plus éminents de l'épiscopat, en Belgique et en France, M. de Mérode, sans être un ennemi des libéraux (car il ne renia jamais les principes unionistes de 1830), soutint tant qu'il put les ministères où prédominait l'opinion catholique. En 1840, il vit avec un grand regret la formation d'un cabinet libéral par M. Lebeau, et il n'épargna, dans ses vives censures et ses boutades, aucun de

ses propres appréhensions, il répondit : « ... Vos observations sur tout ce qui se passe en Belgique sont justes et vraies. Il y a longtemps que je déplore la tendance antichrétienne qui se développe dans le pays ; mais il y a longtemps aussi que je prêche aux Chambres et dans les journaux, soit contre la licence dégoûtante de la presse, soit contre des libertés anarchiques exploitées nécessairement par les brouillons. Le clergé des Flandres a beaucoup contribué à l'établissement du système désorganisateur communal et même provincial, ne valant guère mieux. Les représentants ultra-libéraux de Tournai, nommés aussi par l'influence du clergé, ont employé tous les moyens d'énerver le gouvernement, comme si les abus du pouvoir gouvernemental étaient les seuls à craindre dans le monde et que la société ne cachât pas dans ses entrailles une foule de tyrans domptés par la force des bonnes lois. D'autre part, les évêques, permettez-moi de le dire, ont peu fait pour soutenir la presse catholique... »

ceux qui avaient contribué à cette transformation.

Durant la période suivante, c'est-à-dire sous les ministères mixtes présidés par M. J.-B. Nothomb, des divergences de vue se manifestèrent plus d'une fois entre le chef du cabinet et M. de Mérode ⁽¹⁾.

(1) Voici ce que lui écrivait le R. P. Boone, le 23 août 1842, à propos de son discours du 20 dans la discussion de la loi sur l'instruction primaire : « ... Ah ! si tous les représentants catholiques avaient vos lumières, votre zèle et votre noble indépendance, nous ne serions pas menacés d'une loi *passable* en apparence et en théorie, mais *pitoyable* en pratique, probablement, et surtout dans les villes, *nulle* pour le bien et très-exploitable pour le mal. Quoi qu'il en soit, votre discours restera là comme une protestation solennelle en faveur de la vérité ; il viendra un temps, et ce temps n'est pas éloigné, où l'on dira en gémissant que vous avez bien prophétisé. On dit que l'épiscopat admet le projet de loi. Cela est-il bien exact ? N'étend-on pas à dessein sa condescendance forcée ? Si l'épiscopat subit cette loi par force, parce que le parti catholique est sans énergie et sans lumières, il serait sans doute bien content si l'attitude des catholiques pouvait l'améliorer. Je prie le Seigneur qu'il envoie son esprit pour ranimer des courages abattus. Quelle joie alors pour votre noble cœur d'avoir été l'instrument de sa miséricorde ! »

L'évêque de Liège écrivait à M. de Mérode, le 6 août : « ... Le corps épiscopal trouve dans le projet beaucoup de

Mais l'acte qui caractérise le mieux peut-être celui que M. De Potter appelait un catholique-libéral, c'est la *Lettre à M. Thiers* sur la prétendue domination du clergé en Belgique (1).

« ... Ainsi vous, Monsieur, qui avez, disait-il, visité la Belgique, rapidement peut-être, mais qui l'avez vue de vos propres yeux, vous qui avez exercé longtemps en France les hautes fonctions de ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, qui vous êtes nécessairement occupé de la situation politique de la Belgique, de ses tendances tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, vous pensez qu'elle vit, qu'elle se meut sous la domination politique du clergé. Si votre appréciation est exacte, je ne puis qu'éprouver un profond regret de la part que j'ai prise à la révolution dont l'indépendance belge est le résultat ; puisque l'affranchissement du joug hollandais s'est transformé pour nos provinces en servitude politique à l'égard du pouvoir spirituel. Or, cette servitude m'a toujours paru la chose la plus funeste, le plus grand danger de perversion auquel puissent être exposés les peuples modernes. Antérieurement à 1814, j'habitais l'ancienne France, que je ne quittai point après la chute de l'Empire. Je pus voir de près le régime de la Restauration, l'enthousiasme dévot qu'excitait le retour des princes de la maison de Bourbon ; je pus entendre les

dispositions très-bonnes, mais il en trouve aussi plusieurs autres d'incomplètes... »

(1) Elle est datée de Trélon (département du Nord), 17 juillet 1844.

homélies politiques de certaines missions, à la suite desquelles on plantait des croix fleurdelisées. J'adorais la croix, j'honorais les fleurs de lis comme antiques et nobles armes de la France (je ne puis comprendre la répudiation d'un passé glorieux); mais la croix fleurdelisée signifiait alors croix mise au service du roi ou gouvernement accolé à l'Église; je ne voyais là rien d'approprié à l'état des esprits, rien de fécond, de progressif vers le bien.... Si vous êtes bien informé, la Belgique subit la domination politique du clergé, domination que la France ne veut pas, et qu'elle a, selon moi, grande raison de ne pas vouloir. Si vous êtes bien informé, j'ai perdu, comme beaucoup de mes amis, libéraux sincères, mon temps et ma peine, en travaillant à fonder le contraire de ce que je voulais, une sorte de théocratie, une confusion de la puissance temporelle et spirituelle, que je croyais non moins nuisible à la Belgique qu'à la France, et que je me figurais impossible, tant que resteraient debout les institutions votées par le Congrès.... »

Déjà Gioberti, après avoir lu un autre article de M. de Mérode, lui avait adressé ces paroles : « Votre pays doit être fier de posséder un homme comme vous qui sait associer aussi bien les intérêts de la religion avec ceux de la civilisation véritable. » Malgré son incontestable indépendance d'opinion, M. de Mérode restait fermement attaché au parti politique que dirigeait M. de Theux. Il fut un des plus fermes soutiens du second ministère, présidé par cet

homme d'État (1846-1847). Lorsque les élections de juin 1847 eurent préparé l'avènement des libéraux, M. de Mérode s'empessa de donner des conseils dont ses amis tinrent compte ⁽¹⁾.

(¹) M. de Theux lui écrivait le 22 juin 1847 : « ... Nous partageons votre manière de voir sur la nécessité de laisser au Roi le temps et la liberté convenable d'action — c'est pour ce motif que nous nous sommes bornés à faire connaître au Roi que nous pensions que les élections, faites en grande partie sous l'influence des associations politiques, ne laissent pas assez de liberté aux élus pour apprécier avec impartialité les actes et les projets du ministère. Cette circonstance, jointe à la timidité de quelques hommes gouvernementaux d'ailleurs, ne laisse point d'espoir fondé au ministère de servir utilement le pays, et la lutte continuant à aigrir les esprits forts et à intimider les faibles, il deviendrait peut-être impossible de sauver le pouvoir royal de l'oppression temporaire que lui feraient subir des passions exaltées.

« Du reste, nous n'avons point annoncé nos démissions dans le *Moniteur*, et nous continuerons le gouvernement jusqu'à ce que le Roi se soit décidé en pleine connaissance. Il serait encore difficile de prédire s'il sortira de ces événements une tourmente gouvernementale et parlementaire plus ou moins prolongée au détriment du pays, ou un rapprochement d'une fraction notable de libéraux, amis de l'ordre, avec les catholiques, qui veulent sans doute la jouissance de leurs droits, mais qui n'ont certes jamais révé l'asservissement des libéraux.....

« Le parti conservateur devrait bien comprendre que

L'administration libérale, formée le 12 août 1847 par M. Rogier, ne pouvait espérer de rencontrer M. de Mérode parmi ses approbateurs. Mais dans les grandes crises que le Gouvernement belge eut à traverser, depuis la révolution de 1848 jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, M. de Mérode redevint ce qu'il était en 1830, ce qu'il n'avait cessé d'être, un vaillant défenseur de l'indépendance du pays. S'agissait-il de questions se rattachant à l'intérêt religieux, à l'instruction publique, il se montrait intraitable, inflexible. Il fut l'un des plus énergiques adversaires du projet de loi sur l'enseignement moyen. Félicité spontanément par M. de Potter qui, sous l'empire d'autres principes, partageait sa manière de voir, une très-curieuse correspondance s'engagea entre le libre penseur et le fervent catholique, brouillés en 1830 et maintenant réconciliés. M. de Mérode avait répondu à son ancien collègue du *Comité central* :

« Bruxelles, 28 avril 1850 (1).

« Je vous remercie des compliments que vous voulez

quand on a décrété toutes les libertés possibles, on doit en user, sous peine de périr par l'usage abusif que les adversaires en font. »

(1) Cette lettre est inédite. Une autre, datée du 20 mai,

bien m'adresser à l'occasion de mon discours sur la loi d'enseignement moyen. Je n'ai pu vous répondre hier, parce que j'étais obligé de parler encore à ce sujet, et si vous voulez bien prendre la peine de lire ce que j'ai dit soit dans l'*Émancipation*, soit dans le *Journal de Bruxelles*, vous verrez que j'ai prouvé, par les paroles mêmes de M. Rogier, la vérité de ce que j'ai avancé sur l'incapacité du pouvoir civil en fait d'éducation de la jeunesse.

« Si vous ne m'interdisiez pas de citer quelque chose de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et selon l'esprit de la lettre entière, bien entendu (car je ne connais rien au tour de bâton), j'en userai.

« Je n'ai plus de temps bien long à passer sur la terre dont mes trois frères ont disparu et deux femmes auxquelles j'étais successivement lié par un profond attachement. Je ne cherche que la vérité et non la vaine dispute au plus fin comme nos ministres actuels, et vous aussi, Monsieur, vous ne tenez point un langage ambigu. Vous ne tendez point des trébuchets aux étourneaux. Vous exposez franchement vos théories et vous n'essayez pas de les faire triompher en les dissimulant dans un verbiage à double et triple sens. Si vous n'êtes pas catholique, ce que vous me permettrez de regretter selon mes sentiments et ensuite de nos anciennes relations dans un moment difficile, vous ne faites pas semblant de vouloir conduire les gens au Midi, quand votre but est d'aller vers le Couchant ou l'Orient. Vous pensez que si l'on ne vous suit pas, ce n'est point un motif pour appeler la déception à votre aide. Je

a été publiée avec celle que M. De Potter avait adressée à M. de Mérode, le 26 avril.

vous félicite de cette disposition de caractère, Monsieur, et vous prie d'agréer avec l'expression de mes sentiments distingués, celle de ma reconnaissance pour votre bienveillant souvenir ('). »

(¹) Le comte Werner de Mérode était mort en 1840 et le comte Henri l'avait suivi dans la tombe en 1847. Cette même année le comte Félix avait également perdu sa seconde femme ; M. de Quelen, archevêque de Paris, avait, en 1834, béni leur union dans la chapelle du catéchisme de l'église Saint-Thomas d'Aquin, et le général la Fayette, oncle de M^{lle} de Grammont, était un des témoins du mariage.

On doit au comte Henri deux publications importantes : 1° *Souvenirs du comte de Mérode-Westerloo, sénateur du royaume, ancien envoyé extraordinaire près S. M. I. R. A.* (Bruxelles, 1845, 2 vol. in-8°) ; 2° *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo, chevalier de la Toison d'or, etc., publiés par M. le comte de Mérode-Westerloo, son arrière-petit-fils.* (Bruxelles, 1840, 2 vol. in-8°).

Au sujet de ce dernier ouvrage, le comte Félix écrivait à M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Vienne, auteur de l'*Histoire de la Fronde*, etc. : « Vous y trouverez des aperçus historiques nouveaux peut-être sur l'époque de la grande guerre occasionnée par la succession d'Espagne et la vie d'un fier et hardi gentilhomme, soldat du siècle de Louis XIV, Français par la vivacité de son caractère, Espagnol de cœur par ses affections et traditions de famille... » M. de Sainte-Aulaire répondit : « Le livre est plein d'intérêt. Le style remarquable rappelle souvent celui de

Tandis que l'administration présidée par M. H. De Brouckere annonçait sa retraite prochaine (mars 1853), M. de Mérode faisait insérer dans l'*Émancipation* deux articles qui impressionnèrent l'opinion publique.

« ... J'ai pendant sept ans, disait-il, fait partie du conseil des ministres, et M. le Ministre des affaires étrangères du cabinet en retraite actuelle doit savoir mieux que personne que l'opposition de cette période ancienne était bourrasque et tempête comparée aux légers coups de vent subis par l'embarcation ministérielle sur laquelle il naviguait sans secousses fatigantes. Il en est descendu pour ses convenances, et libre à chacun sans doute de se livrer au repos. Mais attribuer la préférence qu'on lui accorde à un défaut de concours ou même, si l'on veut, à l'enrayure parlementaire, c'est ici d'une supposition faire une réalité.

« Je ne connais pas de gouvernement qui ait rencontré moins d'obstacles sérieux que celui qui remplaça timidement l'âpre régime nommé *politique nouvelle*.

« Pour mon compte, lorsque celle-ci fut à bout de voie, je crus passer d'un rude chemin de traverse sur une route carrossable, et malgré les protestations très-humbles des nouveaux conducteurs du char de l'État, qui nous affirmaient leurs sympathies pour les automédons précédents, je ne pus m'empêcher d'apprécier la différence des cahots qui soulevaient le véhicule dans les deux directions et de

Saint-Simon. Il est plus habituellement correct. Bon Dieu ! que ces temps sont loin de nous ! Aujourd'hui, comme alors cependant, le beau nom de Mérode est dignement porté... »

me sentir beaucoup mieux sur la seconde que sur l'autre. Trouvais-je néanmoins le chemin vraiment bien choisi et bon ? Je suis loin de le dire ; mais l'expérience d'un quart de siècle de participation active aux affaires publiques m'a démontré qu'il fallait grande modération de tendance à la perfectibilité et beaucoup de patience vis-à-vis des gouvernants qui n'usent point de contrainte à l'égard des gouvernés (1)... »

M. de Mérode pouvait combattre ses antagonistes politiques sans jamais lasser le respect que ceux-là aussi professaient pour son noble et loyal caractère. Catholique, il se fit d'ailleurs gloire en tout temps d'avoir contribué à fonder la liberté belge, et, disons-le encore, jamais il ne renia les glorieux principes, les nobles aspirations qui avaient présidé à la création d'une patrie indépendante.

(1) Le célèbre père Gratry écrit à M. de Mérode :
• ... Je voulais vous remercier aussi de la communication de vos deux remarquables articles, que je suis assez peu en état de juger, comme politique, mais qui, comme pensée et comme expression, m'ont paru fort saillants. J'admire où vous allez chercher tous les mots que vous avez à votre disposition. Moi qui souffre de la pénurie des mots et qui suis forcé de me servir plus ou moins adroitement du peu de mots communs que je possède, j'aurais besoin de connaître votre secret. Quand j'irai vous voir à Bruxelles, j'espère que vous me le donnerez... »

Lorsque, en 1863, dans la ville archiépiscopale de Malines, le comte de Montalembert rendit un solennel hommage aux libertés belges, il eut raison de revendiquer la part du comte Félix de Mérode. « Dès ma première jeunesse, dit-il, avant même d'être attaché à ce noble pays par un lien sacré, ma sympathique admiration lui était acquise. C'est au cri de *la liberté comme en Belgique*, que le parti catholique s'est formé en France, et que, de 1830 à 1850, il a victorieusement lutté. C'est à la Belgique que nous avons emprunté les exemples, les idées, les résolutions résumées dans une formule déjà célèbre : *l'Église libre dans l'État libre*, et qui, pour nous avoir été dérobée et mise en circulation par un grand coupable, n'en reste pas moins le symbole de nos convictions et de nos espérances. En arborant cette devise, nous entendons réclamer la liberté de l'Église, fondée sur les libertés publiques. Or, ce que nous avons formulé, la Belgique l'a accompli. Dès 1830, avec un instinct merveilleux, avec une magnanime confiance, qu'aucun mécompte ne put abattre, ni aucune ingratitude affaiblir, la Belgique libérale et catholique a trouvé la solution des problèmes les plus difficiles du monde nouveau. Elle a conquis les conditions nou-

velles de la vie publique et de l'indépendance réciproque du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Par la main de généreux catholiques, parmi lesquels j'ai le droit de nommer avec une piété plus que filiale l'illustre comte Félix de Mérode, elle a gravé tous les principes de la liberté moderne dans sa glorieuse Constitution, la meilleure ou certainement la moins imparfaite de toutes celles qui existent sur le continent européen. »

VII

En 1850, M. de Mérode écrivait à M. de Potter qu'il n'avait plus longtemps à passer sur cette terre. Il vécut encore sept années. Vers la fin du mois de janvier 1857, il tomba malade et, le 7 février, calme et confiant, après avoir reçu les secours de l'Église, il rendit le dernier soupir, entouré de sa famille en pleurs (1).

(1) Nous empruntons à l'ouvrage de M. Thonissen les détails suivants : « Les évêques des États-Unis avaient conçu le projet de fonder à Louvain un collège destiné à former de jeunes prêtres pour les missions américaines.... Le comte de Mérode manifesta l'intention de leur donner pour sa part une somme de 60,000 francs. Il se rendit à Louvain pour s'occuper de l'avenir de leurs jeunes lévites. Il y arriva

La mort de ce vertueux patriote, de cet éminent homme de bien, fut considérée partout comme une calamité publique.

dans la soirée du 26 janvier 1857. Quoique le temps fût pluvieux et froid, il ne s'était pas même muni d'un manteau, et M. de Ram, son ami intime, chez lequel il alla passer la nuit et le jour suivant, lui reprocha vivement de n'avoir pris aucune des précautions que réclamaient son âge et un rhume intense dont il souffrait depuis plusieurs semaines. Les craintes manifestées par le savant recteur de l'université catholique n'étaient que trop fondées. Le surlendemain de son arrivée, le comte reprit le chemin de Bruxelles et y arriva dans un état d'affaissement complet. Deux jours après, il se mit au lit ; les symptômes d'une pleurésie aiguë se manifestèrent et bientôt tout espoir de le conserver fut perdu.... » (*Vie du comte Félix de Mérode*, p. 340.)

Le comte Félix de Mérode laissait cinq enfants dont quatre nés de son premier mariage :

M. le comte Werner de Mérode, depuis plus d'un quart de siècle membre de toutes les assemblées législatives qui se sont succédé en France ;

M^{me} la marquise de Wignacourt, née Marie-Théoduline-Ghislaine de Mérode ;

M^{me} la comtesse de Montalembert, née Marie-Anne-Henriette-Ghislaine de Mérode ;

M. le comte Frédéric-Xavier-Ghislain de Mérode, d'abord officier dans l'armée belge, puis camérier participant de Sa Sainteté, ministre des armes, etc., etc. — Lorsque,

Le 9 février, la Chambre des représentants voulut rendre un solennel hommage à l'un des plus illustres fondateurs de l'État.

« M. LE PRÉSIDENT. Depuis notre dernière
« séance, Messieurs, nous avons perdu un de
« nos meilleurs collègues, le pays, un de ses
« enfants les plus illustres, les plus vertueux,
« les plus dévoués; M. le comte Félix de
« Mérode est mort samedi au soir, et la famille
« adresse à la Chambre une lettre pour lui
« annoncer ce triste événement. »

Après avoir donné lecture de la lettre, M. le président dit : « Je propose à la
« Chambre de suivre les précédents et d'adres-
« ser une lettre de condoléance à la famille de
« notre regretté collègue. (*Oui ! oui !*)

en 1847, Mgr de Mérode prit la résolution d'abandonner l'armée belge pour embrasser l'état ecclésiastique, le roi Léopold I^{er}, qui avait conçu un autre avenir pour le descendant du célèbre feld-maréchal de Mérode-Westerloo, témoigna ses regrets dans une remarquable lettre adressée à M. le comte Félix.

Du second mariage naquit M^{lle} Marie-Albertine-Ghislaine de Mérode.

La maison de Mérode, indépendamment de ses autres liens, est alliée aux maisons d'Oldenbourg, de Holstein, de Nassau et de Hohenzollern.

« Je laisserai à la Chambre le soin de décider
« comment elle entend assister au service
« funèbre de M. de Mérode. »

« M. ROGIER (pour une motion d'ordre). La
« perte de notre honorable collègue M. de Mé-
« rode sera vivement sentie sur tous les bancs
« de cette Chambre, car chacun de nous se
« souvient des vertus privées et publiques qui
« distinguaient l'éminent citoyen que le pays
« vient de perdre et qui le recommandaient si
« haut à l'estime de tous. L'élévation du carac-
« tère de M. de Mérode et ses ardentes convic-
« tions lui avaient concilié la considération de
« ses adversaires politiques. Dans un jour
« comme celui-ci, il n'y a plus d'adversaires,
« il n'y a que des hommes qui s'unissent pour
« rendre hommage à une vie honorable, à une
« des gloires les plus pures du pays, au citoyen
« dévoué et généreux qui a travaillé puissam-
« ment à l'indépendance de la patrie. (*Très-
« bien ! très-bien !*)

« Le comte de Mérode était un grand citoyen,
« un noble caractère, dont les titres de gloire
« sont attachés à l'organisation de notre indé-
« pendance nationale. Il n'a cessé de défendre
« avec énergie et courage ce qu'il avait puis-
« samment contribué à édifier. A ce titre, sa

« mort peut être considérée comme un malheur
« public. (*Mouvement.*)

« A cette existence illustre, la Chambre doit
« une démonstration (*oui! oui!*) pour rappeler
« à tous que le pays n'oublie pas ceux qui le
« servent bien et qu'il garde le souvenir des
« services rendus. Je laisse à la Chambre le
« soin de déterminer à quelle sorte de démons-
« tration il convient de s'arrêter. Toutefois, je
« crois qu'il y a des antécédents qui indiquent la
« marche à suivre. Lorsque mourut le comte Fré-
« déric de Mérode, frère de notre collègue, d'une
« blessure reçue en combattant pour la patrie,
« le Congrès national, pour rendre hommage à
« l'héroïque dévouement d'une grande victime
« de la révolution, décida de se rendre en
« corps aux funérailles du courageux citoyen,
« mort pour la patrie. Je demande donc que la
« Chambre fasse de même et qu'elle assiste
« pareillement en corps au service funèbre
« d'un collègue dont la perte sera longtemps
« sentie parmi nous.

« M. DUMORTIER (avec émotion). La motion
« de M. Rogier est celle que je comptais faire
« moi-même; je m'y rallie donc, et il n'y aura
« qu'une voix pour la sanctionner. (*Oui! oui!*)
« La perte que le pays vient de faire est

« immense. La patrie perd un de ses meilleurs
« citoyens, la Chambre, une de ses colonnes.

« Réunissons-nous donc dans une commune
« pensée, pour rendre les derniers devoirs à
« celui que la nation vient de perdre et dont le
« souvenir vivra toujours parmi nous !

« Vous vous rappelez tous, Messieurs, le
« dévouement patriotique de notre honorable
« collègue; tous, vous savez quelle part active
« il a prise à notre indépendance nationale, et
« quel courage il a déployé pour le redresse-
« ment des griefs en 1829. Il fut l'un des pre-
« miers à prendre l'initiative patriotique qui
« devait renverser le gouvernement du roi
« Guillaume et un de ceux qui montrèrent le
« plus d'énergie pour consolider l'œuvre de la
« révolution.

« M. le comte de Mérode, notre regrettable
« collègue, était le dernier de quatre frères
« qui tous ont pris une part à la révolution.
« Depuis 1830, il n'a pas cessé de faire partie du
« Congrès et de la Chambre, et, dans cette
« longue et glorieuse carrière, vous avez pu
« apprécier la noblesse de son caractère, son
« grand désintéressement, son vif attachement
« à nos institutions; tous les actes de sa vie
« politique ont eu pour but le bonheur et la



LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

« gloire de la patrie. Son attachement au devoir
« était sans bornes et sa place restera long-
« temps vide parmi nous. Mais l'émotion m'em-
« pêche d'aller plus loin... (*Mouvement.*)

« M. DE THEUX. Je félicite l'honorable M. Ro-
« gier d'avoir fait sa motion; il lui apparte-
« nait de prendre cette initiative, car, comme
« membre du Gouvernement provisoire, il put
« apprécier mieux que personne les grandes
« qualités du collègue que nous venons de
« perdre. Je me borne à appuyer cette motion,
« et je propose à la Chambre de la voter par
« acclamation. (*Oui ! oui !*)

« M. LE PRÉSIDENT. La Chambre assistera donc
« en corps aux deux services funèbres qui
« seront célébrés pour notre collègue, M. le
« comte de Mérode... (*Oui ! oui ! oui !*)⁽¹⁾.

Le président de la Chambre adressa, séance tenante, au fils aîné du défunt (M. le comte Werner de Mérode) la lettre suivante :

« A l'unanimité et par acclamation, la
« Chambre des représentants a décidé qu'elle
« assisterait en corps aux funérailles d'un
« collègue si regretté. Associant le pays au

(¹) Procès-verbal de la séance du 9 février 1857.

« deuil de votre famille, la Chambre a voulu,
« de plus, que ses travaux fussent suspendus
« le jour de l'inhumation.

« Cette manifestation, sans précédents, est
« justifiée par l'éclat des longs et glorieux ser-
« vices rendus à la patrie par le comte Félix
« de Mérode.

« Il lui a dignement payé la dette qu'impose
« un grand nom, un nom historique. Fondateur
« courageux de notre indépendance et de notre
« nationalité, vétéran du régime parlementaire
« qu'il a puissamment aidé à créer, homme
« d'intelligence et de cœur, avant tout homme
« de bien, il emporte avec lui les regrets,
« l'estime, l'affection de tous.

« La grandeur de la carrière qu'il a si noble-
« ment parcourue élève sa mort à la hauteur
« d'un deuil national.

« Puisse la pensée que cette perte est res-
« sentie par tout un pays contribuer au moins
« à soulager votre légitime douleur! La Cham-
« bre des représentants est l'organe du senti-
« ment général en s'unissant à vos larmes.
« Il appartient à la religion seule de les es-
« suyer ⁽¹⁾. »

(1) Le même jour, M. le vicomte Vilain XIII, Ministre

Les obsèques du comte Félix de Mérode, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, etc., furent célébrées, le 11 février, avec une imposante solennité.

Quand le clergé se présenta pour procéder à la levée des dépouilles mortelles, les assistants

des affaires étrangères, adressa la lettre suivante à M. le comte Werner de Mérode :

« Aux fêtes anniversaires du mois de juillet dernier, le Roi résolut de conférer le grand-cordon de son Ordre aux hommes dont la vie publique se rattachait essentiellement à l'origine de la monarchie nouvelle. Un des premiers noms qui s'offrit à la pensée de Sa Majesté fut celui de M. votre père, dont le pays déplore avec vous la perte inattendue.

« L'illustre défunt se déroba à cette haute distinction, ne voulant point que, pour un motif qui lui fut personnel, on soumit à un déplacement les électeurs dont il était le mandataire dévoué. Ce scrupule de délicatesse ne nous étonne pas, il était le résultat de ses habitudes constantes de modestie et d'abnégation.

« Le Roi sut comprendre et apprécier un si noble sentiment ; mais ayant à cœur de maintenir ce témoignage éclatant de sa bienveillance, Sa Majesté me charge de remettre entre vos mains, Monsieur le comte, les insignes de grand-cordon qu'Elle avait destinés au comte Félix de Mérode, en vous confiant le triste devoir de les déposer sur son cercueil.

« Je vous prie d'agréez, etc. »

se groupèrent autour du cerceuil. Le président de la Chambre des représentants, M. Delehayé, se rendit d'abord l'interprète des sentiments de cette assemblée à l'égard de l'illustre défunt. M. De Decker, Ministre de l'Intérieur, prenant ensuite la parole, se rendit l'organe de la Belgique entière; il s'exprima en ces termes :

« Messieurs, une double pensée de regrets personnels et de reconnaissance publique nous réunit autour de ce cerceuil qui renferme les restes mortels d'un des principaux fondateurs de notre indépendance nationale.

« Interprète des sentiments de la Belgique entière, je voudrais pouvoir dérouler le tableau de cette existence toute consacrée à l'exercice des plus éminentes vertus, toute dévouée au bonheur du pays.

« L'existence du comte Félix de Mérode se confond avec l'histoire de la Belgique indépendante et libre.

« Accouru l'un des premiers à l'appel de la patrie en armes, accompagné de son frère, le glorieux martyr de Berchem, il prêta au Gouvernement, improvisé sous le feu des barricades, l'appui d'un grand nom et d'un noble cœur. Bientôt après, il contribua, au sein de notre immortel Congrès, à fonder l'édifice de nos

libertés constitutionnelles, que sa constante préoccupation fut toujours de conserver intactes et respectées.

« Dès son premier pas dans la carrière parlementaire qu'il a parcourue avec un éclat soutenu, il se révèle tout entier : nature droite, intelligence primesautière, caractère loyal. Tout le pays connaît le programme de sa politique naturellement chrétienne par son esprit, essentiellement nationale par son but. A cette politique, dont il avait puisé les éléments dans les traditions de sa famille autant que dans les inspirations de son cœur, il se montra fidèle jusqu'au bout.

« Il aimait instinctivement et d'un amour égal l'autorité et la liberté; mais il les voulait faites à son image : l'autorité paternelle et dégagée de tout abus de pouvoir; la liberté honnête et ennemie de tout excès. Passionné pour la vérité et la justice, il défendait ses convictions, tantôt par la puissance de l'autorité que donne un beau caractère, tantôt avec le charme d'une originalité pleine d'esprit et de bon sens.

« Qui de nous ne se rappelle, avec un bonheur mêlé d'attendrissement, quelque épisode de ces discussions dont les derniers

échos semblent résonner encore à nos oreilles !

« Sa haute position, sa longue expérience des hommes et des affaires, son indépendance et son désintéressement et, par-dessus tout, son incontestable dévouement au pays, lui avaient, pour ainsi parler, donné le droit de dire à tout le monde, et sans froisser personne, de courageuses vérités. Mais aussi, il savait payer de sa personne, sans marchander son concours. Il ne reculait devant aucun sacrifice pour assurer le triomphe des principes dans lesquels il voyait le triomphe des grands intérêts du pays. Son bienfaisant patronage était acquis à toute œuvre utile, à toute entreprise nationale. Restauration de nos vieilles gloires historiques, encouragement de nos gloires naissantes, il embrassait tout dans l'étreinte de son patriotisme.

« Est-il étonnant que le décès inattendu de cet homme de bien soit devenu le sujet d'un deuil national ?

« C'est que chacun comprend quel vide laisse au milieu de nous la disparition de ces hautes influences qu'assure la rare réunion de la vertu, du talent et de la naissance. C'est que chacun de nous comprend combien important au salut de la société ces organisations privilégiées, dévouées au culte du devoir, noblement

compris et généreusement accompli. C'est que chacun comprend combien il est nécessaire de conserver à notre patrie ces défenseurs naturels de nos jeunes institutions dont l'esprit s'est incarné en eux, et dont ils sont d'autant plus jaloux de maintenir l'honneur, qu'elles furent leur œuvre, le fruit de leurs luttes et de leurs travaux, le couronnement de leurs patriotiques espérances.

« Heureusement, il est dans les vues de la Providence que ces hommes d'élite soient utiles encore dans leur mort même. Le souvenir de leur existence devient un enseignement fécond en impulsions salutaires.

« A leur mort, il s'opère, comme à l'insu de tous, un travail mystérieux dans les esprits et dans les cœurs. Les passions se taisent, et, dans ce silence plein de recueillement, la conscience générale parle.

« Les instincts généreux se réveillent; les bons sentiments reprennent le dessus, un cri d'admiration et de respect s'élève de la foule. Les bons citoyens se rassurent, en voyant la place que la vertu occupe dans l'organisation de notre société, et l'influence irrésistible qu'elle continue d'exercer sur nos destinées.

« Que les cœurs se relèvent donc !

« Qu'ils ne s'affligent pas comme les cœurs de ceux qui n'ont pas d'espérance ; mais qu'ils se retrempe à la source des grandes et divines consolations !

« Que l'âme du grand citoyen que nous venons de perdre repose en paix, au sein de ce Dieu qu'il a aimé et glorifié. Que sa mémoire soit bénie à travers les générations !

« Et nous, poursuivons courageusement l'accomplissement de la mission sociale que la nation nous a imposée. Que la Providence perpétue au milieu de nous la race des hommes consciencieux et dévoués, et la Belgique vivra prospère, honorée et libre (!) ! »

(¹) Cet éloquent hommage rendu au comte de Mérode par M. De Decker fit une profonde impression. Un homme d'État éminent écrivait au Ministre de l'intérieur (12 février 1857) :

« Le discours prononcé par vous sur le cercueil du comte de Mérode a été très-remarquable. Il est de main de maître. Le sentiment qui est au fond de ce discours est aussi remarquable que le talent qui est dans la forme. »

M. de Montalembert lui mandait (15 mars) :

« Je désire vivement ne pas quitter la Belgique avant de vous avoir témoigné de vive voix la reconnaissance et la sympathie que m'ont inspirées les paroles prononcées par vous sur le cercueil de mon beau-père... »

M. de Theux, admis depuis 1813 dans la famille du comte de Mérode et qui avait pu apprécier pendant si longtemps les sentiments élevés et le patriotisme de son ami, prononça aussi quelques paroles émues. « Le comte de Mérode, dit-il, a rempli avec dévouement et avec simplicité les devoirs que sa position sociale et les événements politiques lui imposaient. Éloigné de toute ambition, les honneurs ont entouré sa vie; les témoignages d'estime et

De son côté, M. le comte Werner de Mérode avait déjà adressé à M. De Decker la lettre suivante :

« Paris, 14 février 1857.

« Venu passer ici trois jours auprès de ma femme, j'ai lu et relu votre magnifique discours de mercredi, et j'ai besoin de vous dire à quel point il m'a ému. Je ne suis pas le seul. Plusieurs personnes, en m'apportant ici leurs compliments de condoléance, m'en ont parlé et exprimé vivement leur admiration pour ce vrai chef-d'œuvre d'éloquence politique et religieuse; l'élévation des pensées, la noblesse, le bonheur des expressions faisaient dire à une de ces personnes : Vraiment, M. Guizot n'aurait pas mieux dit. Permettez-moi de vous serrer cordialement la main, de vous remercier, de vous féliciter, de féliciter la Belgique d'être gouvernée par un ministre qui sent si bien et exprime si généreusement ce qu'il pense.

« Avec de tels éléments, l'œuvre de 1830 a de grands gages d'avenir, etc. »

d'amitié du Roi, les honneurs exceptionnels que lui rend la Chambre des représentants sont ratifiés par la nation. »

Le cortège funèbre se rendit à l'église des Minimes, où le curé de la paroisse récita les absoutes. Le corps fut ensuite déposé dans le chœur et, le lendemain, conduit à Rixensart, lieu de sépulture des comtes de Mérode.

Le 18 février, les princes, la Chambre des représentants, des délégués de tous les grands corps de l'État, assistèrent au service solennel qui fut célébré à l'église des Minimes, par le cardinal-archevêque de Malines, entouré de tous les évêques du royaume. Après l'Évangile, le cardinal-archevêque prononça lui-même l'éloge funèbre du défunt (').

Le dernier mot sur l'illustre patriote nous semble avoir été dit par le curé de Rixensart au moment où la terre allait recevoir, pour

(') Cf. *Vie du comte Félix de Mérode*, par M. Thonissen, *Hommage funèbre à M. le comte Félix de Mérode* (Extrait des *Précis historiques* du P. Terwecoren), et *Notice historique sur M. le comte Félix de Mérode, Ministre d'Etat, etc.*, par M. Gossart, ancien maire de la ville d'Avesnes (Avesnes, 1857, 40 p. in-8°). On trouvera aussi des particularités intéressantes dans un livre intitulé : *Les hautes montagnes du Doubs*.

jamais, les dépouilles de l'ancien membre du gouvernement provisoire : « Jusque dans la plus humble commune du pays, on se souvient avec reconnaissance, et on se souviendra toujours, que c'est au comte Félix de Mérode, que la Belgique doit en grande partie la conservation de sa foi et de sa liberté... »



LORD PALMERSTON.

LORD PALMERSTON.

LORD PALMERSTON.

LORD PALMERSTON.

LORD PALMERSTON.

LORD PALMERSTON.

